Programme d'Actions

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Octobre 2026

Pays d'Arles
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

Plan Climat

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

AVANT-PROPOS 2

SYNTHESE DU PLAN D'ACTIONS 3

1. THEMATIQUE MOBILITE 6

2. THEMATIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE 1

3. THEMATIQUE ANIMATION 1

4. THEMATIQUE ENERGIE 3

5. THEMATIQUE ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF) 1

6. THEMATIQUE RESSOURCE EN EAU 1

7. THEMATIQUE URBANISME 5

8. THEMATIQUE RISQUES 1

GLOSSAIRE 3

AVANT-PROPOS

Le programme d'actions constitue le volet opérationnel du Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Décliné en quarante fiches actions thématiques, il a pour vocation d'extraire la transition écologique des concepts théoriques pour la traduire concrètement dans le quotidien des vingt-neuf communes et des cent soixante-douze mille habitants du Pays d'Arles. Couvrant des domaines aussi variés que la mobilité durable, l'efficacité énergétique des bâtiments, l'économie circulaire, la préservation de la ressource en eau ou l'adaptation des pratiques agricoles, ce document représente la feuille de route opérationnelle que le territoire s'impose pour les années à venir. Il ne s'agit pas d'un catalogue isolé et déconnecté, mais bien de la concrétisation directe du diagnostic et de la stratégie territoriale.

Le défi de ce programme résidera dans sa territorialisation. Le risque traditionnel des PCAET intercommunaux est de devenir une simple liste de bonnes intentions, sans déclinaison réelle dans les services techniques communaux ou auprès des acteurs privés et des citoyens. Pour éviter que ce document ne reste dans le tiroir, l'enjeu prioritaire des prochains mois et prochaines années sera d'ancrer chaque action au plus près du réel des territoires. La transition se fera seulement par la mobilisation directe des maires, des élus locaux, des entreprises, du monde agricole et du tissu associatif ou ne se fera pas.

Pour garantir cette dynamique de déploiement et de déclinaison, le Pays d'Arles s'appuiera et s'ajustera progressivement vis-à-vis des deux programmes d'actions TETE (Territoire Engagé pour la Transition Ecologique) de l'ADEME déjà engagés ou en cours de structuration à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et de la Communauté de Communes Terre de Provence. Cette mise en cohérence des données, des objectifs et des actions permettra de passer d'une logique réglementaire et administrative à une logique d'actions, infusée par ingénierie territoriale partagée.

La période des trois prochaines années sera ainsi abordée comme un chantier mené simultanément sur trois fronts complémentaires. D'une part, les collectivités engageront immédiatement la mise en œuvre des actions déjà mûres, afin d'ancrer la démarche dans des réalisations concrètes et visibles dès le départ. D'autre part, un travail de fond sera mené pour préciser les actions nécessitant des études complémentaires, en synergie, entre autres, avec les orientations des programmes T.E.T.E lancés sur le territoire et avec le futur SCoT. Enfin, un effort soutenu d'animation et de concertation sera déployé sur tout le territoire. L'évaluation à mi-parcours constituera une étape clé de réajustement pour affiner les fiches, intégrer les retours d'expérience et réorienter les moyens, transformant ainsi ce document administratif en un projet de territoire concret et opérationnel.

Octobre 2026

SYNTHESE DU PLAN D'ACTIONS

La stratégie territoriale air énergie climat est une projection des ambitions du territoire à court, moyen et long terme. La trajectoire vers laquelle le territoire souhaite tendre est une réponse notamment aux enjeux-clés du diagnostic, aux objectifs cadres locaux, régionaux et nationaux, aux attentes de la concertation et aux potentialités territoriales. Le choix des actions développées par les collectivités et partenaires du territoire s'est appuyé sur un principe simple : soit promouvoir de nouvelles actions / démarches, soit enrichir / massifier des actions existantes. L'objectif commun étant d'accélérer les transitions écologiques, environnementales et énergétiques.

Les objectifs opérationnels et résultats attendus cadrant les fiches actions sont issus directement de la stratégie territoriale. La déclinaison opérationnelle de la stratégie est basée sur la participation des multiples acteurs et partenaires présents sur le territoire pour aboutir à un plan partagé et co-porté.

Le programme d'actions est établi comme suit, à partir de différentes thématiques sectorielles :

Mobilité	Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique
	Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture
	Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles
	Développer les pôles d'échanges multimodaux
	Développer une offre touristique de proximité
	Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien
	Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars
	Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI
Economie Circulaire	Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
	Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les 5R
	Accompagner les organismes dans leurs démarches de transitions
	Structurer des filières de transformation agricole (1re ET 2e) en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux
	Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective
	Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective
	Déployer une stratégie de numérique éco-responsable et sobre à l'échelle du territoire
Animation	Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire
	Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire
Énergie	Rénover le parc de bâtiments avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire
	Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les communes et bailleurs sociaux
	Accompagner les actions d'efficacité et de sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public
	Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques
	Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments
	Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire

	Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée
ENAF	Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles
	Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles
	Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts
	Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique
	Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
Eau	Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales
	Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution
	Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux
Urbanisme	Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique
	Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique
	Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes
	Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources
	Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme
	Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, …)
Risques	Impliquer les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la stratégie littorale et dans la gestion du trait de côte du SYMADREM

Afin de faciliter la lecture, un glossaire est disponible en fin de document.

Les 40 actions du programme d'actions sont présentées dans des fiches actions ayant le contenu suivant :

<table>
<tr><td>N° :
Nomenclature</td><td colspan="2">TITRE DE LA FICHE ACTION</td></tr>
<tr><td colspan="3">Objectifs opérationnels issus de la stratégie
Quels objectifs opérationnels issus de la stratégie ?</td></tr>
<tr><td colspan="3">Mesures opérationnelles
Quelles mesures concrètes ? Études, Travaux, Sensibilisation, Animation, Création de partenariats, Conventionnements, …

Qui mène ces mesures ?</td></tr>
<tr><td colspan="3">Résultats attendus
Quels résultats chiffrés attendus pour les actions principales ?</td></tr>
<tr><td colspan="3">Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)
Indicateurs de résultats ou de moyens</td></tr>
<tr><td>Pilote de l'action
<u>Pilote identifié</u> : place dans le projet (animateur, porteur, coordinateur, maitrise d'ouvrage, …)

Acteur identifié mais au positionnement non défini</td><td colspan="2">Partenaires
<u>Partenaire identifié</u> : place dans le projet (conseil technique ponctuel ou régulier, financeur, prestataire de référence, …)

Acteur identifié mais au positionnement non défini</td></tr>
<tr><td>Participation citoyenne
À choisir en fonction des actions entre information, consultation, concertation ou co-construction. Éventuellement, préciser les modalités ou besoins</td><td colspan="2">Cibles

Destinataires / bénéficiaires de l'action</td></tr>
<tr><td colspan="3">Calendrier / Etapes
Court terme : 2027-28
Moyen terme : 2028-30 (évaluation à mi-parcours en 2030)
Long terme : 2030 à 2035 (mise à jour du PCAET en 2033)</td></tr>
<tr><td>Moyens humains
Identification des services dans les structures, éventuellement des besoins humains</td><td colspan="2" rowspan="2">Moyens financiers
Identification des sources de financement (LEADER, NTDA, fonds propres, AAP ADEME, …)

Éventuellement budgétisation globale (<10k€, ~100k€, >1M€ par exemple)</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
Faible / Moyen / Élevé</td></tr>
</table>

1. THEMATIQUE MOBILITE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que le transport routier est à l'origine de 41% des émissions de GES du territoire, 10% des émissions de PMxx et 50% des émissions de Nox, ce qui en fait une thématique particulièrement stratégique. Malgré une forte diversité de l'usage de la mobilité à l'échelle du Pays et un fort taux de précarité énergétique, la dépendance à la voiture reste forte sur le territoire. Par ailleurs, une part importante des transports est hors de contrôle des collectivités locales (autoroutes structurantes à l'échelle nationale voire européenne). La position stratégique du port d'Arles ainsi que des axes ferroviaires permettent cependant d'amorcer un report modal d'une part du fret.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduction des émissions de GES**
- **Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air**
- **Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique**
- **Réduction de la congestion routière et des nuisances liées au fret**
- **Renforcement de l'attractivité des centres urbains**
- **Développement des mobilités douces et actives**

À cette fin, 8 actions ont été retenues dans le plan d'actions :
MOBILITE.1 – Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique
MOBILITE.2 – Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture
MOBILITE.3 – Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles
MOBILITE.4 – Développer les pôles d'échanges multimodaux
MOBILITE.5 – Développer une offre touristique de proximité
MOBILITE.6 – Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien
MOBILITE.7 – Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars
MOBILITE.8 – Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI

N° : MOBILITE.1	ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ET PRATIQUES DE MOBILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme
Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises
Promotion du report modal et du covoiturage

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Pour la résilience des systèmes de mobilité

1) Définir les « systèmes clés » de transports garantissant, au sein de chaque EPCI, les services de transports et de mobilités.
2) Identifier les aléas climatiques qui impacteront le système territorial de transport et singulièrement « les systèmes clés » à moyens (2050) et longs (2100) termes. Déterminer les seuils de vulnérabilité de ces systèmes clés, notamment en s'appuyant sur les phases diagnostics des PLACC lorsque cela est possible. Prendre en compte à la fois les infrastructures, leurs composants (vulnérabilité physique) et les services (vulnérabilité fonctionnelle)
3) Définir des orientations et actions d'adaptation par phasage en fonction de l'intensité du changement climatique
4) Anticiper puis déployer les actions d'adaptation en fonction des seuils de vulnérabilité préalablement définis.
5) Imposer (ou Inciter) l'adaptation au changement climatique à tout nouveau projet de mobilité sur le territoire

Mesure 2 : Pour le développement du report modal du fret :

1) Identifier les flux de fret et les infrastructures existantes : identifier les points de congestion, recenser les infrastructures ferroviaires et fluviales disponibles
2) Définir la stratégie territoriale de report modal : fixer des objectifs chiffrés de fret transféré, identifier des filières prioritaires pour le report, etc.
3) Aménager et moderniser les infrastructures
4) Accompagner les acteurs économiques : mettre en place des incitations économiques, sensibiliser les entreprises de transport, mutualiser les volumes

Mesure 3 : pour le développement d'une logistique douce :

<u>Etude d'opportunité</u>

1) Analyser l'étude trafic dans les Bouches du Rhône
2) Lancer éventuellement une analyse secondaire poids lourds comme mentionné dans le PDM de TPA
3) Nouer des partenariats avec des acteurs privés majeurs : Grand Marché de Provence, zones industrielles, zones d'activité et zones commerciales, start-ups

<u>Développement de la logistique du premier et dernier kilomètre</u>

1) Identifier puis relier les différentes cartes de mobilité douce entre intercommunalités
2) S'appuyer sur les acteurs sachants du secteur pour développer la filière selon opportunités identifiées
3) S'appuyer sur des systèmes de labellisation pour promouvoir la logistique douce auprès des entreprises (ex. Ecodéfis+ en convention collectivités-CCI-CMAR)
4) Optimiser l'organisation des flux de marchandises en favorisant les mutualisations et la rationalisation des livraisons

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES
Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
Réduction de la congestion routière et des nuisances
Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique
Renforcement de l'attractivité des centres urbains pour une réduction déplacements motorisés
Développement des mobilités douces et actives

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Volumes d'UTI ayant transité sur le territoire en fret ou ferroviaire
Nombre d'acteurs économiques engagés dans une démarche de fret fluvial ou ferroviaire
Nombre de lignes et de dessertes en gare routière et ferroviaire
Montants financiers dédiés à l'adaptation des mobilités au changement climatique sur le territoire
Nombre de jours de rupture de service évités
Mise en place éventuelle de Zones à Faible Emissions Logistiques

Pilote de l'action

Société Combronde et Port d'Arles : pilotes de leur développement logistique

EPCI : pilotage et accompagnement des acteurs économiques, éventuellement co-commanditaires de l'étude initiale avec la Région, accompagnement technique, création de partenariat, accompagnement financier copilotes dans la rédaction du cadre de l'adaptation de la mobilité au changement climatique (notamment via PLACC pour TPA et CCVBA et via démarche d'adaptation au changement climatique d'ACCM)

TPA : copilote éventuel de l'étude de gare de ferroutage avec la Région

Partenaires

PETR : animation si nécessaire et synergie territoriale

Communes : partenaires techniques et maitrises d'ouvrages

CNR : cofinanceurs et appui technique ponctuel

Acteurs du Plan Rhône Saône Aval : animation et mise en réseau

Région : cofinanceurs, appui technique ponctuel et animation des ateliers régionaux de la logistique, suivi

Département : réalisation d'études et accompagnement technique, partenaire financier

CCI : animation des acteurs économiques via dossier à concevoir

Divers acteurs de la logistique douce : développement d'activité et/ou conseil technique

Grand Marché de Provence : Études sur l'optimisation de la logistique du dernier kilomètre

CMAR : retour d'expérience projet Marguerite

TE13 et ses partenaires

	Etat Entreprises de transport Chambres consulaires, Préfet de Région avec l'appui de ses services (DREAL notamment), MIN, ZAE, La Poste, Fédération des transporteurs de la logistique En principe, Gestionnaires d'infrastructures et de réseaux (SNCF Gare et connexions, SNCF Réseau, Département des Bouches du Rhône, CCIPA (Port fluvial), Transdev…)
Calendrier / Etapes Etudes à lancer en même temps que les PLACC Cadre d'adaptation à rédiger en 2027/28 puis mise en place des actions en continu 2026-2027 : étude du département et études complémentaires éventuelles, constitution de partenariats 2028 à 2033 : développement de la filière par partenariats, animation, labellisation, et de mise en réseau à effectuer sur les premières années du PCAET …	**Cibles** **Pour le volet logistique** Zones industrielles et zones d'activité Acteurs économiques, collectivités ZAE, MIN Regroupement d'agriculteurs Artisans et commerçants **Pour le volet mobilité globale** Tous les usagers de la mobilité sur le territoire (y compris entreprises et particuliers)
Moyens humains Services mobilité des EPCI Services développement économique des EPCI	**Moyens financiers** Financements potentiels via la Région, la CNR, les aides européennes, fonds vert, le financement propre des collectivités et acteurs économiques
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : MOBILITE.2	REEQUILIBRER L'ESPACE PUBLIC POUR FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES EN VILLE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage)
Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme
Promotion du report modal et du covoiturage

Mesures opérationnelles

1) Diagnostiquer et hiérarchiser les centralités afin d'identifier les secteurs prioritaires à requalifier
2) Définir la stratégie territoriale de piétonnisation-cyclabilité : promouvoir la piétonnisation-cyclabilité dans les documents de planification
3) Aménager les espaces publics : planification urbaine, études, financements, réalisation des travaux de requalification, mutualiser les expériences et bonnes pratiques entre communes et centralités aux formes urbaines comparables, profiter des travaux pour végétaliser et désimperméabiliser lorsque c'est possible
4) Accompagner les habitants et acteurs économiques vers la mobilité douce (communication, concertation locale) (Pilotage PNRA)
5) Permettre et faciliter la mobilité entre polarités proches (centres-villes et pôle d'échanges multimodaux par exemple) via des aménagements et jalonnements notamment

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES
Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique
Réduction de la congestion routière et des nuisances liées au fret
Renforcement de l'attractivité des centres urbains
Développement des mobilités douces et actives notamment en contexte urbain
Réduire la consommation d'espace urbain lié aux voitures
Développement de la végétation voire renaturation en ville (cobénéfice)

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Linéaires d'aménagements piétons en ville
Linéaires d'aménagements cyclables en ville (km)
Baromètre annuel de satisfaction habitants
Nombre de parkings vélo dédiés gratuits

Pilote de l'action	**Partenaires**
Communes (notamment Services de Planification Urbaine) : maitrises d'ouvrages PETR, EPCI : gouvernance à définir	PNRA : communication, sensibilisation, et appui technique à l'aménagement urbain TPA : partenariat technique et financier, à définir Agences d'urbanisme : rôle à définir CD13, Région (désimperméabilisation / renaturation), CMA, CCI, CEREMA

<table>
<tr><td>Participation citoyenne
Concertation habitants, commerçants, artisans, scolaires, mais aussi populations rurales</td><td>Cibles
Habitants</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes
Court terme : mobilisation des citoyens et études
Moyen terme : intégration dans les PLU
Long terme : travaux</td></tr>
<tr><td>Moyens humains
Services mobilité des EPCI
Chargé de projet Charte PNRA
Services urbanisme du PETR et des EPCI</td><td rowspan="2">Moyens financiers
Fonds propres des communes
Fonds propres des intercommunalités
Fonds vert
Synergie avec financements de désimperméabilisation (URBA.1)
Subventions régionales</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé</td></tr>
</table>

N° : MOBILITE.3	ASSURER LA CONTINUITÉ DES RÉSEAUX CYCLABLES À L'ÉCHELLE DU PAYS D'ARLES

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage)
Promotion du report modal et du covoiturage

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : infrastructures

1) Accompagner les communes dans l'appropriation du schéma directeur cyclable CD13 (pilotage EPCI)
2) Rechercher des aides financières pour la mise en œuvre du schéma
3) Mettre en place des services vélos pour sécuriser le stationnement (box, arceaux…)
4) Adapter les itinéraires au changement climatique lorsque c'est possible (cf. MOBILITE.11)

Mesure 2 : animation

1) Développer des actions de communication au moyen d'outils dédiés (notamment cartographie SIG)
2) Inclure les citoyens et les associations vélos dans la planification et la mise en œuvre

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES
Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique
Renforcement de l'attractivité des centres urbains
Développement des mobilités douces et actives
Développement du maillage des itinéraires cyclables entre les centralités, pôles de services, établissements scolaires et zones d'activités
Amélioration de la qualité de service à destination des cyclistes

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Linéaires cyclables sécurisés (km)
Nombre et types d'infrastructures cyclables installées
Nombre de stationnements vélo pour 100 habitants

Pilote de l'action	Partenaires
Département : aménagement des pistes et routes départementales, élaboration du Schéma Directeur Vélo du CD13 Communes : aménagement urbain EPCI : animation proactive pour la proposition de services (ex. location de vélos) PNRC : développement des itinéraires équestres, cyclables et pédestres notamment via un partenariat avec le CPIE	EPCI : partenaires pour la partie installation d'infrastructures (consignes, box, stations de maintenance, …) Région : partenaire financier et technique AUPA, CEREMA, Région (COM), EPCI territoires limitrophes, partenaires fonciers

Calendrier / Etapes En continu	**Cibles** Habitants, travailleurs et visiteurs du territoire
Moyens humains Services mobilité des EPCI Service aménagement / urbanisme des communes	**Moyens financiers** Cadre d'intervention de la Région, notamment CPIER ViaRhôna Fonds vert
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : MOBILITE.4	DEVELOPPER LES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage)
Promotion du report modal et du covoiturage

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : maillage des transports en commun

1) Etudier le développement des réseaux de car inter EPCI via le SERM notamment
2) Communiquer sur les projets et leur mise en place
3) Proposer des navettes reliant les gares et parkings lors ce que c'est pertinent
4) Favoriser l'intermodalité entre transports collectifs, modes actifs et covoiturage, pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle
5) Favoriser l'intermodalité entre transports collectifs, modes actifs et covoiturage, pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle

Mesure 2 : Clarifier l'offre de transport multimodale et communiquer auprès des usagers

1) Développer l'information aux usagers (horaires, tarifs, itinéraires, intermodalité) au travers de plusieurs canaux de communication (réseaux sociaux, tableaux d'affichage…) notamment une interface web unique de visualisation des offres de transports en commun sur le Pays d'Arles et avec les territoires limitrophes
2) Adapter la fréquence, la régularité et la desserte des transports en commun selon les besoins des usagers
3) Renforcer les continuités cyclables et piétonnes pour les trajets de proximité
4) S'appuyer sur le référentiel PEM en cours de rédaction par la Région
5) Améliorer la qualité de service pour favoriser l'usage des transports en commun

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES
Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
Réduction de la congestion routière et des nuisances
Développement des mobilités douces et actives
Augmentation du taux de remplissage des transports en commun
Développement d'un maillage de transports en commun cohérent à l'échelle du Pays et des territoires adjacents
Augmentation de l'affluence dans les PEM existants et nouveaux

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombres de PEM existants, en évolution ou en projet
Fréquentation des TC (nombre de voyages/hab)

Pilote de l'action	Partenaires
Région, communes, EPCI ACCM : développement du PEM d'Arles TPA : animateur auprès des communes pour l'infra et co-MOA avec la région et le	Entreprises de transport (prestataires) PETR, communes, OT SNCF, Département, Région PACA et Occitanie

<table>
<tr><td>département pour l’interconnexion des services proposés</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Cibles
Particuliers</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes
2027 : officialisation du partenariat / démarche de réflexion commune entre les trois EPCI, les deux régions, SNCF connexions et AMP pour la mise en cohérence des services de mobilité
2027/8 : sortie du guide PEM de la Région
2028-33 : construction des PEM, des continuités douces, des outils d’interface unique pour les utilisateurs</td></tr>
<tr><td>Moyens humains
Services mobilité des EPCI</td><td rowspan="2">Moyens financiers

Fonds vert

Département (notamment infrastructures PEM)
Région éventuellement,
Partenariat avec SNCF connexions éventuellement</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
<s>Faible</s> / <s>Moyen</s> / <u>Élevé</u></td></tr>
</table>

N° : MOBILITE.5	DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE PROXIMITÉ

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme
Baisse des consommations d'énergie de 17% sur les trajets de personne de longue distance
Promotion du report modal et du covoiturage

Mesures opérationnelles

1) Renforcer si nécessaire l'identification des atouts et potentiels du territoire (offres existantes, sites patrimoniaux et naturels attractifs, pratiques de fréquentation, etc.)
2) Définir la stratégie d'un tourisme de proximité (publics cibles, zones de développement, etc.)
3) S'appuyer sur une offre déjà en cours de développement et structuration (ex. Cœur de Provence, De Ferme en Ferme, Cabro d'Or, …) et sur les démarches menées par la Région notamment dans le cadre du COM pour proposer une stratégie d'accessibilité douce et décarbonée
4) Faire le lien avec l'accessibilité du quotidien et les autres schémas de déplacements de proximité (schémas cyclables, ViaRhôna, Durance à Vélo, chemin de grande randonnée de pays)
5) Suivre et valoriser les résultats (retombées, impacts environnementaux, …)

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES
Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique
Renforcement de l'attractivité des centres urbains et donc réduction des déplacements notamment
Développement des mobilités douces et actives

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre de participations aux différentes offres de tourisme durable de proximité
Nombre de commerces et producteurs labellisés par des marques de tourisme durable

Pilote de l'action	**Partenaires**
ACCM : portage de la marque Cœur de Provence CCVBA : animation de Ferme en Ferme CD13 : porteurs de la stratégie tourisme-loisir départementale via le 7e schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs	PNRA : développement d'offres touristiques (Cabro d'Or, Chemins des parcs, …) PNRC : développement d'offres touristiques (Marque valeur parc, chemins des parcs, …) Offices de tourisme : promotion – vente des offres touristiques existantes CMAR : partenaire technique auprès du territoire communes
Calendrier / Etapes Travail continu d'identification, développement d'offres touristiques durables de proximité et de leur promotion.	**Cibles** Habitants, touristes en villégiature

Moyens humains Responsable COM à la Région Services tourisme des EPCI Chargé de mission tourisme durable PNRA	**Moyens financiers** Fonds propres EPCI et PNR Fonds de soutien en investissement du département en faveur du tourisme local
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : MOBILITE.6	ENCOURAGER ET STRUCTURER LE COVOITURAGE COMME MODE DE DÉPLACEMENT QUOTIDIEN

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage)

Promotion du report modal et du covoiturage

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Acculturation et Promotion

1) Accompagner les usagers par des campagnes de communication et des outils numériques (plateforme de mise en relation ex. Kaross)

2) Développer des incitations (stationnement, tarification avantageuse pour les covoitureurs)

Mesure 2 : Structuration

1) Coordonner l'action des collectivités, opérateurs de transport et employeurs pour structurer l'offre

2) Aménager des aires de covoiturage sécurisées et bien situées

3) Diminuer la part de l'autosolisme en déployant des alternatives pour les trajets du quotidien (voies réservées, aires de covoiturage, etc.)

4) Offrir une solution de déplacement pour les personnes non véhiculées

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES

Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air

Déploiement d'alternatives

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre de trajets covoiturés (en milliers de trajets par jour)

Nombre d'aires de covoiturage ou nombre de places dédiées sur les aires de covoiturage sur le territoire

Linéaires de voies réservées au covoiturage

Pilote de l'action	**Partenaires**
EPCI : pilote de la partie servicielle (applications de covoiturage notamment) Communes : maitrise d'ouvrage pour les infrastructures	
Calendrier / Etapes	**Cibles**
Court terme : communication, plateforme de mise en relation (Kaross) Moyen terme : infrastructures	Gestionnaires de voirie, communes, grand public

Moyens humains Services mobilité des EPCI Services urbanisme des communes ponctuellement	**Moyens financiers** Fonds vert
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : MOBILITE.7	MODERNISER ET DÉCARBONER LES FLOTTES DE BUS ET DE CARS

Objectifs opérationnels issus de la stratégie
Décarbonation des flottes de cars et de bus

Mesures opérationnelles
1) Inscrire dans les conventionnements de DSP des obligations contraignantes de décarbonation des flottes
2) Pour les flottes en régie, planifier le renouvellement des véhicules selon leur ancienneté, type de carburant, …
3) Optimiser les circuits et l'exploitation des lignes afin de limiter les trajets à vide et améliorer l'efficacité énergétique
4) Déployer des infrastructures de recharge et d'avitaillement adaptées aux différentes énergies
5) Contractualiser des partenariats permettant la mutualisation d'infrastructures de recharge et d'avitaillement
6) Encourager les expérimentations locales et les partenariats avec les filières énergétiques innovantes (notamment bioGNL, EMAG, HVO, électricité)
7) Pour les flottes en cours d'achat / planification, anticiper l'objectif de 100% de flotte décarbonée
8) Conserver une maintenance performante des véhicules

Résultats attendus
Réduction des émissions de GES
Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique
Réduction de la dépendance des flottes aux carburants fossiles

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)
Part de la flotte de bus décarbonés (%)

Pilote de l'action	Partenaires
Transdev, Région, CCVBA, TPA : pilotes sur leurs flottes de car et de bus	ACCM : gestion contractuelle auprès de la DSP ADEME, Etat (fonds vert) TE13 : accompagnement sur la valorisation des CEE PNRC : déploiement de bornes IRVE sur son patrimoine PETR, EPCI, Interco, communes, Région Sud, Département
Calendrier / Etapes Plan pluriannuel d'investissement pour arriver à 0% d'énergie fossile dans la flotte	**Cibles**
Moyens humains Services techniques des EPCI	**Moyens financiers**

Niveau de priorité : Faible / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~	Subventions, fonds propres communautaires (notamment éventuelles recettes d'exploitation), département 13 (assistance au renouvellement des flottes de bus et de cars)

N° : MOBILITE.8	DÉCLINER LE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DES EPCI

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Report modal des déplacements pendulaires vers le vélo pour 12'942 personnes (ou eq. 13'717 en transports en commun ou eq. 9'920 en covoiturage)
Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme
Abaissement des limites de vitesse sur le territoire
Baisse des consommations d'énergie de 17% sur les trajets de personne de longue distance
Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises
50'050 places de parking équipées de bornes IRVE
Décarbonation des flottes de cars et de bus
Promotion du report modal et du covoiturage

Mesures opérationnelles

1) Inclure opérationnellement les ambitions de bassin du COM dans les plans de mobilité et stratégies mobilité au sein de chaque EPCI
2) Participer au groupe de travail notamment pour lever les blocages dans le déploiement des actions de mobilité
3) Evaluer annuellement la progression des plans d'actions vis à vis du COM

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES
Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique
Renforcement de l'attractivité des centres urbains et donc réduction des déplacements
Développement des mobilités douces et actives
Amélioration de la cohérence interterritoriale entre Pays d'Arles, métropoles voisines et territoires limitrophes des offres de mobilité
Amélioration de l'articulation entre différents modes (transport en commun, vélo, covoiturage, logistique)

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Se référer aux indicateurs du COM

Pilote de l'action	**Partenaires**
Région Sud : piloter et s'assurer de l'exécution du contrat AOM : exécuter les actions du COM	PNRA, SNCF, PETR (apporter l'expertise (ingénierie) aux actions
Calendrier / Etapes En continu	**Cibles**
Moyens humains Services mobilité des EPCI Responsable de projet COM au sein de la Région	**Moyens financiers** Fonds vert, fonds propres communautaires, Région

Niveau de priorité : Faible / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~	

2. THEMATIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que les déchets sont à l'origine de 11% des émissions de GES du territoire. Là où le français moyen émet 338kg de déchets annuellement, l'habitant moyen du Pays d'Arles en émet 425kg, soit 26% de plus qu'à l'échelle nationale. 86% de ces déchets se retrouvent au tout-venant (contre 75% à l'échelle nationale) et incinérés ou enfouis à 91%.
La gestion de ces déchets implique un coût financier et environnemental lourd, selon une étude du MODECOM réalisée en 2017, il serait possible de trier 89% de nos déchets (contre 14% aujourd'hui) et de réduire leur quantité de plus d'un tiers.
Au-delà des déchets ménagers, les déchets industriels représentent un enjeu et un potentiel de valorisation important sur notre territoire, qu'il conviendra d'étudier. Les thématiques de l'économie circulaire permettent de répondre à ces enjeux de multiples manières, notamment par une réduction des déchets, une meilleure redirection des ressources avant leur traitement en déchets, et une meilleure valorisation des matières une fois leur déclassement final en déchets.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement Valorisation des matières et énergies**
- **Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire**
- **Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources**
- **Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable**

<u>À cette fin, 8 actions ont été retenues dans le plan d'actions</u> :
CIRCULAIRE.1 – Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux
CIRCULAIRE.2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
CIRCULAIRE.3 – Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les 5R
CIRCULAIRE.4 – Accompagner les organismes dans leurs démarches de transitions
CIRCULAIRE.5 – Structurer des filières de transformation (1re ET 2e) des produits agricoles et naturels en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux
CIRCULAIRE.6 – Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective
CIRCULAIRE.7 – Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective
CIRCULAIRE.8 – Déployer une stratégie de numérique éco-responsable et sobre à l'échelle du territoire

N° : CIRCULAIRE.1	ENGAGER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE DE STRUCTURATION DES FILIÈRES DÉCHETS ET RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Améliorer la gestion des déchets (biogaz ou compost quand c'est possible)

Mesures opérationnelles

Mesure 0 : Diagnostic préalable

- lancer une étude pour améliorer la connaissance des flux sortants (déchets ou matières à réutiliser)
- sensibilisation et formation des acteurs privés et institutionnels au réemploi
- étudier la création d'un observatoire territorial des déchets
- étudier la création d'un schéma directeur des ressourceries

Mesure 1 : Démarche de réemploi, notamment dans le BTP

- Développer une démarche de tri préalable pour réemploi avant passage des matériaux en situation de déchet
- Engagement des collectivités dans le réemploi, (accompagnement par partenaires techniques possible)
- Mise en place d'une plateforme web et/ou physique pour valoriser le réemploi ou l'upcycling

Mesure 2 : Développer les infrastructures et dispositifs territoriaux de tri et de valorisation adaptés à chaque type de déchet et au territoire (portage EPCI), exemples qui peuvent être étudiés :

- Déchetterie itinérante
- Mise en place de bacs payants (redevances incitatives) pour les particuliers (sous réserve de lever les freins identifiés lors d'expérimentations sur d'autres territoires)
- Renforcement du maillage territorial des bornes de tri
- Développement de la collecte porte-à-porte en zone non urbaine
- Développement des colonnes enterrées en zone urbaine
- Prévoir les structures de valorisation et de traitement des déchets dans les documents d'urbanisme (foncier)

Mesure 3 : Soutenir l'innovation et les entreprises dans les filières de valorisation des déchets

- accompagner les entreprises dans le développement d'activités économiques autour de la valorisation des déchets, notamment sur le réemploi en amont de la phase déchets
- promotion d'actions de R&D pour transformer les déchets en produits
- s'inspirer de ce qui a été fait sur d'autres territoires, comme le document cadre réemploi de la métropole AMP ou de l'AMI réemploi développé par Raediviva pour ses adhérants

Pour les déchets organiques :

1) Etude du gisement de matière organique
2) Déploiement d'une collecte PAV selon résultats de l'étude

- Mobilisation d'animateurs "déchets" pour pérenniser et accompagner le citoyen
- Schéma de déploiement cohérent avec l'accès camion, mutualisation avec les emplacements OMR, EMR, Verre

- Études portant sur le matériel mis à disposition des particuliers : bio seau ou sac compostable
- Études portant sur le tonnage des OMR pour sensibiliser et valoriser les efforts de tri
- Rechercher des solutions financières, notamment au travers de la baisse de la Taxe sur les Ordures Ménagères et augmentation de la Redevance Spéciale (tarification incitative)
- Dissocier la filière méthanisation et la filière compostage et autres procédés (éco digesteurs)

3) Développer d'abord des points d'apport volontaire en pied d'immeuble avec un pilote / accompagnateur local qui peut être institutionnel ou non. Phase expérimentale puis déploiement

Résultats attendus

Diminution des émissions de GES par la baisse des volumes de déchets produits sur le territoire
Valorisation des matières et énergies
Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire donc baisse des émissions de GES et consommations d'énergie associées
Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources
Développement de filières adaptées et spécifiques à chaque typologie de déchets et matériaux de réemploi

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Tonnages de déchets BTP en réemploi avant passage en situation de déchet
Tonnages de déchets amenés en ressourcerie (tonnes/hab)
Nombres d'installations de collecte des déchets (colonnes enterrées, conteneurs de biodéchets), nombre de bacs à compost individuels distribués
Coût financier de collecte et valorisation pour les collectivités

Pilote de l'action	**Partenaires**
EPCI : portage maitrise d'ouvrage PETR : animation territoriale selon gouvernance à définir	BPI : partenaire financier Région : partenaire technique Raediviva : partenaire technique / réalisation de missions en lien avec le réemploi BTP PNRA : appui potentiel au pilotage ou portage de projet selon gouvernance à définir PNRC : opérations de sensibilisation et information, suivi des présences de déchets et analyse des restes de mer associations, particuliers, entreprises, communes, chambres consulaires

Cibles

Entreprises, particuliers

Calendrier / Etapes

Court terme : étudier les flux de ressources sortantes et statuer sur l'adhésion à Raediviva
Moyen terme : étudier puis développer les solutions de collecte et valorisation adaptées au territoire ; accompagner les entreprises dans leur démarche de transition

Moyens humains	**Moyens financiers** Éventuelles recettes d'exploitation Partenariats financiers à étudier, subventions européennes, adhésion éventuelle à Raediviva pour accompagnement technique et formations
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

N° : CIRCULAIRE.2	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Améliorer la gestion des déchets (biogaz ou compost quand c'est possible)
Installation de 2 unités territoriales traitant chacune 30 kT de déchets/an en moyenne
Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord

Mesures opérationnelles

Ces mesures sont proposées aux communs via un conventionnement avec le PETR avec la mise à disposition de prestataires spécialisés et d'ingénierie interne.

Mesure 1 : Réduction des déchets alimentaires

1) Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire (pesées des restes, analyse des causes par type d'aliments, suivi régulier)
2) Adapter les menus et les portions servies
3) Optimiser la gestion des stocks et des approvisionnements pour limiter les pertes en cuisine et en réserve
4) Former les équipes de restauration à l'évaluation des besoins réels, au suivi des quantités servies et aux bonnes pratiques anti-gaspillage
5) Mettre en place un suivi et un pilotage régulier pour mesurer les progrès et ajuster les pratiques
6) Proposer des solutions innovantes
7) Accompagner les cantines à la rédaction des marchés des prestataires (via l'Appel à Projet Nos Cantines Durables du PETR)

Mesure 2 : Animation et sensibilisation

1) Organiser des ateliers et animations pratiques sur le gaspillage alimentaire et montrer des solutions concrètes (demi-journée ou journée)
2) Mettre en place des campagnes de communication internes aux établissements
3) Associer les prestataires de restauration collective aux actions de sensibilisation à destination des convives et des équipes
4) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques, dans le cadre du réseau Nos Cantines Durables animé par le PETR

Mesure 3 : Compostage ou Méthanisation des déchets alimentaires

1) Mettre en place des dispositifs de compostage adaptés sur site permettant de valoriser directement une partie des déchets organiques (ex : accompagnement à l'acquisition d'un éco-digesteur, benchmark sur le matériel adapté aux volumes)
2) Mettre en réseau les établissements scolaires avec les collectivités, les acteurs agricoles et les structures spécialistes de la valorisation des biodéchets
3) Étudier la mise en place de composteurs collectifs

Résultats attendus

Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement, de leurs émissions de GES induites
Valorisation des matières et énergies
Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites

<table>
<tr><td colspan="2">Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites
Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable
Réduction des quantités de nourriture gaspillées dans les restaurants collectifs (cantines scolaires, établissements médico-sociaux, restaurants d'entreprises)
Développement des solutions locales de valorisation des biodéchets générés en restauration collective (compostage, intégration dans des filières agricoles de proximité)
Sensibilisation des convives, élèves, équipes éducatives et familles aux enjeux liés au gaspillage alimentaire et à la valeur des ressources alimentaires.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)
Evolution des volumes de déchets alimentaires produits
Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur le gaspillage alimentaire en restauration collective
Nombre d'unités de compostage mis en place
Nombre d'ETP mis à disposition des communes par le PETR contre le gaspillage alimentaire</td></tr>
<tr><td>Pilote de l'action
Communes : animation de la démarche

PETR : porteur de la politique publique : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés via la mission « Nos Cantines Durables » et conventionnement avec les cantines</td><td>Partenaires
Département : éventuel partenariat via la centrale d'achat des collèges (même s'ils sont déjà bien avancés dans la démarche)

EPCI : accompagnement des communes

Structures de tri et valorisation des biodéchets : Solutions Compost, Petit A Petit, Biovare, Les Alchimistes, Ortec, Lvd Environnement, Refood, Actus, etc.

Autres partenaires financiers : Région, Europe (FEADER), ADEME</td></tr>
<tr><td>Calendrier / Etapes
Moyen terme : mars 2025 – mars 2028</td><td>Cibles
Écoles primaires, collèges, lycées, établissements médico-sociaux, entreprises, etc.</td></tr>
<tr><td>Moyens humains
0,05 ETP par an</td><td rowspan="2">Moyens financiers
12 000€ (FEADER, ADEME, PETR, LEADER) sur 3 ans</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~</td></tr>
</table>

N° : CIRCULAIRE.3	ENCOURAGER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE DE CONSOMMATION DURABLE FONDÉE SUR LES 5 R

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Améliorer la gestion des déchets

Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Favoriser le réemploi (mobilier, vaisselle, vêtements)

1) Multiplier les lieux de dépôts et de vente (boutiques, déchèteries)
2) Multiplier les lieux de stockage/réparation
3) Créer un centre de valorisation des déchets/ressourcerie/recyclerie/upcycling (friperie et petit mobilier déjà existant à St Rémy, ainsi qu'une recyclerie à Arles et une ressourcerie en cours d'étude à TPA)
4) Développer l'écosystème de la réparation et en faire la promotion

Mesure 2 : Réduire les déchets par la Communication et sensibilisation des collectivités à la réduction des déchets

1) Promouvoir l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets
2) En complément des mesures de police des déchets, lutter contre les dépôts sauvages (politique zéro déchet via la communication et sensibilisation)
3) Sensibilisation des particuliers et information sur les infrastructures de dépôt à bon escient

Mesure 3 : Accompagner les acteurs socio-professionnels pour changer les procédures internes (achats, tri, contrats de collecte)

Résultats attendus

Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement, de leurs émissions de GES induites

Valorisation des matières et énergies

Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites

Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites

Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable

Engagement des particuliers et acteurs privés du territoire dans la démarche 5R (refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre)

Réduction du coût de traitement des encombrants et ordures ménagères résiduelles (OMR)

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre de ressourceries, recycleries en cours de fonctionnement

Nombre d'animation ou évènements proposés aux particuliers sur les 5R

Nombre d'acteurs socio-professionnels accompagnés par la collectivité sur les 5R

Pilote de l'action	Partenaires
EPCI : maitrise d'ouvrage syndicat des déchets, communes	Association 4R : partenaire éventuel (formations ressourcerie, recyclerie, gestion de sites de déchets / réparation)

	Associations, entreprises d'insertion, Associations d'entreprises, chambres consulaires, ZAE
Calendrier / Etapes	**Cibles** Habitants, artisans, entrepreneurs, collectivités
Moyens humains Services DMA des collectivités	**Moyens financiers** Région Sud, ADEME, LIFE
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : CIRCULAIRE.4	ACCOMPAGNER LES ORGANISMES DANS LEURS DÉMARCHES DE TRANSITION

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Effort d'économie d'énergie par éco-conception ou écologie industrielle à hauteur de 67% du potentiel maximum

Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m² de bâti tertiaire

Mesures opérationnelles

1) Faire un inventaire des dispositifs existants et des aides disponibles
2) Accompagner les entreprises pour mobiliser les dispositifs existants en fonction des attentes des interlocuteurs uniques
3) Mettre en place des dispositifs pour limiter la consommation d'eau et gérer les rejets (mousseurs, végétation, gestion des eaux grises, gestion de l'eau des piscines, etc.)
4) Réduire les déchets assimilés (ex la redevance spéciale est une motivation pour engager cette réduction)
5) Mobiliser le Fonds chaleur
6) Accompagner la transition des restaurations collectives des entreprises via le « kit transition » développé par le PETR (pilotage PETR)

Résultats attendus

Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement, de leurs émissions de GES induites

Valorisation des matières et énergies

Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites

Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites

Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre d'entreprises accompagnées dans une démarche de transition

Nombre d'entreprises labellisées dans une démarche de transition

Pilote de l'action	**Partenaires**
EPCI : animation (ex. Café des entreprises) Région	CCI : prestations ponctuelles (ex. Diag Ecoflux) PETR : prestations ponctuelles Architecte des bâtiments de France, entreprises, Agence de l'eau, ADEME, ARBE, Chambres consulaires, PNRA
Calendrier / Etapes Etape 1 au S1 2026, étape 2 au S2 2026 et étape 3 au S1 2031	**Cibles** Entreprises

Moyens humains	Moyens financiers
Ressource en interne pour assurer l'accompagnement (comme CCVBA) ou payer un opérateur (comme ACCM ou TPA)	Financement Pacte Territorial France Rénov' Financements des collectivités locales, Etat et Département Fonds chaleur Région et Agence de l'eau (dispositif CEDRE) BPI
Niveau de priorité : Faible / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~	

N° : CIRCULAIRE.5	**STRUCTURER DES FILIÈRES DE TRANSFORMATION (1re ET 2e) DES PRODUITS AGRICOLES ET NATURELS EN INTÉGRANT LA VALORISATION DES DÉCHETS ET COPRODUITS EN NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES LOCAUX**

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Améliorer la gestion des déchets

Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.

Déployer une gestion massifs forestiers permettant à la fois une meilleure protection face aux incendies et une valorisation de la ressource naturelle

Valorisation de pailles de riz permettant de franchir le seuil de rentabilité de méthanisation des boues de STEP

Projets de protection de l'artisanat et du tourisme de savoir-faire au sein des parcs et EPCI visant à protéger voire développer les filières rizicoles et ovines

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Diagnostic amont et aval

1) Recenser les entreprises concernées par la première et seconde transformation des produits agricoles et naturels et identifier leurs besoins (logistique, outils, main d'œuvre, débouchés, déchets agricoles, etc.)

2) Identifier les entreprises novatrices qui participent à la transition du territoire, en capacité de répondre à la problématique amont : veille, appels à projets, initiatives locales, etc.

3) Croiser les études de filières de transition menées sur le territoire (ex. pin d'Alep)

4) Étudier les risques liés au changement climatique sur ces filières de transition et de transformation du territoire

Mesure 2 : Innovation - incubation

1) Favoriser la structuration de filières durables et participant à la transition du territoire (par exemple filière d'écoulement, gestion des déchets agricoles végétaux et plastiques) : soutenir techniquement les entreprises (ex. La Bergerie à CCVBA)

2) Étudier les potentiels de développement des filières éco matériaux du territoire (balles de riz, paille de riz, terre crue) et de leur « rentabilité »

3) Accompagner techniquement et financièrement les entreprises

4) Soutenir les expérimentations (ex. « La Conserverie » du lycée agricole de St Rémy de Provence)

Mesure 3 : Formation

1) S'appuyer sur le diagnostic du CLPE pour construire une feuille de route sur les métiers de la transition écologique, montée en compétence de l'artisanat local (par exemple label RGE…))

2) Étudier l'installation d'un centre de formation professionnelle à l'échelle du Pays

Mesure 4 : Développement, Structuration et Communication

1) Soutenir le développement des entreprises des filières favorisant la transition locale

2) Communiquer plus largement sur les produits issus de ces filières locales, marquage des produits

3) Travailler à la massification de la production et des logistiques par des partenariats locaux, notamment avec des territoires limitrophes

4) Orientation de l'achat public pour aider à structurer les entreprises des filières de transformation du territoire (ex. usage du bois dans le bâtiment ou études sourcing pour les filières de restauration collective)

Résultats attendus

Valorisation des matières et énergies
Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire permettant de réduire les pertes et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites
Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les pertes et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites
Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable
Structuration d'une économie durable et résiliente, basée sur les productions locales (agricoles et naturelles)
Développement de la production et transformation d'éco-matériaux

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre d'entreprises accompagnées sur la valorisation des déchets et coproduits en filières de transformation agricoles
Nombre de sites d'incubation de filières de transformation agricoles
Nombre d'entreprises labellisées RGE

Pilote de l'action

EPCI : co-pilotage, maitrise d'ouvrage, soutien technique et pour expérimentation et développement

PETR : accompagnement ponctuel, ex. études sourcing sur les filières de restauration collective

IPA (Réseau Initiative Pays d'Arles)

Consortium des Tiers-lieux d'Arles : co-pilotage et partenaire technique

Partenaires

Lycée agricole de St Rémy de Provence : lieu d'expérimentations et partenaire technique

Chambre d'Agriculture : appui sur la production « amont » des filière, prestataire sur les sujets « aval »

CLPE : partenaire technique et d'animation

CMAR : prestataire, conseil technique aux MOA et mise en réseau des acteurs

Région Sud : partenaire financier

Occitanie, PACA, Vaucluse, Var, Bouches-du-Rhône, Gard : Partenariats locaux pour atteinte de seuils de rentabilité sur les filières

SAFER, Terres de Liens, Fibois, Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, COFOR (Communes Forestières)

CRPF : Animateurs sur la partie développement durable des forêts

BPI : partenaire financier

France Travail : partenaire d'insertion professionnelle

<table>
<tr><td></td><td>PNRA : partenaire via la charte forestière notamment et pilote de certaines mesures sur la partie agriculture sur le périmètre du parc

PNRC : marquage des produits valeur parc, vente et promotion en salon

ONF : partenaire expertise technique</td></tr>
<tr><td>Calendrier / Etapes
Moyen terme</td><td>Cibles
Agriculteurs, sylviculteurs, utilisateurs de foncier agricole ou forestier</td></tr>
<tr><td>Moyens humains
Services Dev. Eco. des EPCI
Services Insertion/Emploi des EPCI
Chargé de mission agriculture au PNRA</td><td rowspan="2">Moyens financiers

LEADER
IPA
Région Sud</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
Faible / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~</td></tr>
</table>

N° : CIRCULAIRE.6	**VALORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET ENCOURAGER LA SORTIE DU PLASTIQUE EN RESTAURATION COLLECTIVE**

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Améliorer la gestion des déchets

Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m² de bâti tertiaire

Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord

Mesures opérationnelles

Ces propositions d'accompagnement s'intègrent dans l'Appel à Projet Nos Cantines Durables porté et déployé par le PETR

Mesure 1 : Animation et sensibilisation sur la sobriété énergétique en restauration collective

1) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques sur le sujet de la sobriété, à travers le réseau Nos Cantines Durables

2) Adapter le matériel de cuisine et utiliser les outils d'usage pour optimiser leur fonctionnement de façon à réduire leur consommation et optimiser leur durée de vie

Mesure 2 : Diminution de l'usage du plastique en restauration collective

1) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques sur le sujet de la sortie du plastique en restauration collective, à travers le réseau Nos Cantines Durables

2) Acquisition de matériel permettant de réduire la production de déchets plastique en restauration collective (ex : fontaine à eau, fromage à la coupe, …)

3) Proposer des solutions innovantes et assurer un benchmark sur les outils disponibles

4) Mettre en lien avec des prestataires de lavage (ex : visite du site Options Solutions) et des dispositifs de mutualisation logistique afin de réduire les consommations d'eau et d'énergie

Résultats attendus

Diminution des volumes de plastique et de déchets produits en restauration collective et sur le territoire

Diminution de la consommation d'énergie et d'eau en restauration collective

Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources permettant de réduire les déchets et donc les émissions de GES et consommations énergétiques induites

Transition des entreprises

Sensibilisation des équipes aux enjeux économiques et environnementaux liés aux consommations d'énergies et à l'usage de plastique

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Volumes de déchets plastiques produits en restauration collective

Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur les déchets plastiques en restauration collective

Nombre d'établissements et communes engagées dans une démarche de sobriété et/ou de sortie du plastique en restauration collective

Pilote de l'action Communes : animation de la démarche PETR : portage de la politique publique : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés via la mission « Nos Cantines Durables » et conventionnement avec les cantines	**Partenaires** Département : partenariat-socle via la centrale d'achat (objectif 0 plastique déjà atteint) EPCI : accompagnement des communes Autre partenaire financier : ADEME, Région, Europe (FEADER)
Calendrier / Etapes Moyen terme : mars 2025 – mars 2028	**Cibles** Écoles primaires, collèges, lycées, établissements médico-sociaux, entreprises, cuisines centrales, etc.
Moyens humains 0,05 ETP par an	**Moyens financiers** 6 000€ (FEADER, ADEME, PETR) par an Fonds propres des collectivités
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : CIRCULAIRE.7	**ENCOURAGER UNE ALIMENTATION À FORTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE EN RESTAURATION COLLECTIVE**

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Développement d'une agriculture locale et de haute qualité
Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord
Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.

Mesures opérationnelles

À destination des communes via un conventionnement avec le PETR avec la mise à disposition de prestataires et d'ingénierie interne dans le cadre de la charte d'engagement des communes du PAT 13

Mesure 1 : Proposer des formations / rencontres via le Réseau Nos Cantines Durables

1) Formations sur le sourcing et l'approvisionnement favorable à la transition du territoire (rédactions des marchés publics)
2) Rencontres avec des fournisseurs proposant des produits à haute valeur environnementale
3) Formations sur la cuisine des produits à haute valeur environnementale (Légumes bruts locaux et bio / Viandes locales de qualité, …)
4) Information aux communes sur leurs obligations réglementaires (Loi EGALIM) et les aides financières dont elles peuvent bénéficier pour acheter des produits labellisés (Mesure Lait et Fruit à l'Ecole)
5) Accompagner les collectivités à respecter la loi EGalim en proposant un repas végétarien par semaine, en formant le personnel de cantine à l'introduction de produits bio locaux de saison et les protéines végétales dans les menus
6) Accompagner les collectivités à aller plus en les aidant à proposer une alternative végétarienne quotidienne.

Mesure 2 : Proposer un accompagnement individuel à travers l'AAP Nos Cantines Durables

1) Offrir des jours d'ingénierie pour le sourcing de produits durables et locaux (dont bio), aide à la rédaction des appels d'offre, aide à l'analyse des offres, au suivi de la prestation …

Mesure 3 : Accompagner les filières locales et durables à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective

1) Travail spécifique autour de la filière blé tendre
2) Accompagnement des plateformes locales de producteurs proposant des produits bio ou HVE (Haute Valeur Environnemental) à se structurer, et faire connaître leur offre

Résultats attendus

Augmentation de la part d'achat de produits locaux et durables en restauration collective
Maintien et développement des surfaces et emplois agricoles locaux proposant des produits à forte valeur environnementale
Amélioration du sourcing des produits en restauration collective
Augmentation du nombre de repas végétariens proposés en restauration collective

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective
Nombre de repas végétariens en restauration collective

Nombre de formations et/ou de personnes formées sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective Pourcentage et volumes de produits locaux servis (local = région PACA et départements limitrophes) Nombre d'ETP mis à disposition des communes par le PETR sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective	
Pilote de l'action Communes : animation de la démarche PETR : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés (Ecozept, Agence Déclic, Vitami) via la mission « Nos Cantines Durables », actions de formations via des prestataires (Mouvement des Cuisines Nourricieres, …)	**Partenaires** Département : partenariat via la centrale d'achat des collèges Région : partenariat via la centrale d'achat des lycées EPCI : accompagnement des communes Plateformes et grossistes de produits locaux et durables : Saveurs Grand Marché de Provence, La Courte Echelle, Manger Bio en Provence, Localizz, Mon maraîcher provençal, …
Calendrier / Etapes Moyen terme : mars 2025 – mars 2028	**Cibles** Écoles primaires, collèges, lycées …
Moyens humains 0,25 ETP par an	**Moyens financiers** 9 000 € / an financés par FEADER et PETR Fonds propres des collectivités
Niveau de priorité ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

N° : CIRCULAIRE.8	DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE NUMÉRIQUE ÉCO-RESPONSABLE ET SOBRE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique liées aux équipements et usages numériques.

Rallonger la durée de vie des équipements informatiques publics et privés du territoire.

Promouvoir la sobriété numérique, le réemploi et le recyclage des déchets électroniques.

Rationaliser le stockage des données et éco-concevoir les services numériques publics.

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Mettre en place une démarche d'éco-responsabilité interne
Structurer une démarche de sobriété numérique dans les collectivités (allongement de la durée de vie du parc matériel à 5-7 ans, achats reconditionnés, extinction automatique des serveurs/écrans, suppression régulière des données obsolètes).

Mesure 2 : Soutenir les filières locales du réemploi
Développer des partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour la collecte, le reconditionnement et la redistribution du matériel informatique aux ménages modestes.

Mesure 3 : Sensibiliser le grand public et les entreprises à l'empreinte numérique
Organiser des ateliers de sensibilisation (type « Fresque du Numérique ») et promouvoir les bonnes pratiques de sobriété numérique (nettoyage de données, sobriété des usages…).

Résultats attendus

Baisse de la consommation d'énergie liée aux usages informatiques institutionnels.

Réduction des émissions de GES liées au cycle de vie du matériel (fabrication et utilisation).

Augmentation du taux de réemploi et de reconditionnement local des équipements.

Réduction de la fracture numérique par habitant et par EPCI

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Âge moyen du parc informatique des collectivités de l'EPCI / du PETR.

Part des achats d'équipements issus du reconditionné dans la commande publique (%).

Tonnage ou nombre d'équipements informatiques collectés et réemployés par la filière locale.

Nombre d'actions de sensibilisation/ateliers organisés auprès des agents, citoyens et entreprises.

Pilote de l'action **EPCI / PETR (Pays d'Arles) :** Service Informatique / Systèmes d'Information (DSIT) en lien avec les acteurs de la transition écologique.	**Partenaires** ADEME, Région Sud, structures de l'ESS local (ressourceries, chantier d'insertion), PNR (Camargue, Alpilles), chambres consulaires (CCI, CMA)…
Calendrier / Etapes Moyen terme : octobre 2026 – octobre 2032	**Cibles** Services des collectivités du Pays d'Arles, établissements scolaires, TPE/PME du territoire, habitants…
Moyens humains DSIT et chargés de mission Transition des EPCI, associations locales	**Moyens financiers** Fonds propres des EPCI, subventions ADEME (dispositifs Sobriété Numérique), financements Région / Europe (FEDER), Fonds Vert…
Niveau de priorité Faible / Moyen / Élevé	

3. THEMATIQUE ANIMATION

L'animation des actions de transition sur le territoire est un élément essentiel à la vie de notre plan climat. Au-delà la communication avec les citoyens, parfois inhérente à certaines actions, la communication avec les acteurs privés et institutionnels du territoire est nécessaire afin de créer de l'interconnexion, et donc un foisonnement d'opportunités de transitions.
C'est pourquoi le programme d'action doit être opérationnel mais aussi animateur. L'animation agit sur deux aspects principaux : collaborer avec les citoyens pour faire vivre ensemble le territoire en transition, et créer du lien entre les acteurs privés et institutionnels de la transition afin de favoriser l'émergence et l'essaimage d'actions de transitions.

<u>À cette fin, 2 actions ont été retenues dans le plan d'actions</u> :
ANIMATION.1 – Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire sur l'ensemble des thématiques liées à l'environnement et organiser / soutenir des actions éco-citoyennes
ANIMATION.2 - Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire - Démarche expérimentale de co-construction pour limiter les effets du changement climatique (DECLIC)

N° : ANIMATION.1	**COMMUNICATION ET FAMILIARISATION DU GRAND PUBLIC AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MENÉES SUR LE TERRITOIRE SUR L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ET ORGANISER/SOUTENIR DES ACTIONS ÉCO-CITOYENNES**

Objectifs opérationnels issus de la stratégie
Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages

Mesures opérationnelles
1) Sensibiliser à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport
2) Faire de la communication au sein de chaque EPCI sur l'avancement de toutes les actions environnementales mises en place sur leur territoire par les acteurs privés, publics et particuliers
3) Faire un focus sur les acteurs du tourisme et les touristes dans les actions de sensibilisation
4) Créer une plateforme ou cartographie des initiatives locales
5) Organiser des évènements récurrents

Résultats attendus
Renforcement de la culture environnementale et de la mobilisation citoyenne du Pays d'Arles afin de favoriser l'appropriation des enjeux de transition écologique et l'adoption de comportements durables par l'ensemble des habitants
Développement des initiatives (communales, citoyennes, entreprises) de transitions

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)
Nombre de publications ou évènements organisés sur le développement durable
Nombre d'initiatives citoyennes recensées sur le développement durable
Mesure de la participation citoyenne sur le développement durable

Pilote de l'action PETR du Pays d'Arles	**Partenaires** EPCI
Calendrier / Etapes En continu	**Cibles** Citoyens et Citoyennes
Moyens humains Responsable concertation au PETR	**Moyens financiers** Fonds propres
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : ANIMATION.2	**RENFORCER LES DYNAMIQUES LOCALES ET LA CAPACITÉ À AGIR DU TERRITOIRE - DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE DE CO-CONSTRUCTION POUR LIMITER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (DECLIC)**

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Par nature de l'action, il n'est pas possible de fixer des objectifs opérationnels sur cette fiche action.

Mesures opérationnelles

1. Identifier et cartographier les acteurs de la transition du territoire ainsi que leurs domaines de compétence (collectivités, services de l'Etat, syndicats mixtes, gestionnaires, chercheurs, entreprises, associations, représentants citoyens…) ;
2. Rencontrer et convier les acteurs concernés à contribuer à une vision collective et systémique des enjeux du territoire ;
3. Proposer et animer régulièrement des espaces de dialogue afin de mettre en relation ces acteurs pour augmenter la connaissance de chacun des initiatives ayant lieu sur le territoire ;
4. Organiser des temps de sensibilisation et de rencontre entre les habitant.e.s et les acteurs (DECLIC MOB) ;
5. Faire naitre l'expérimentation et l'innovation sous toutes leurs formes pour répondre aux enjeux de transition du territoire (DECLIC LAB) ;
6. Développer des méthodologies ou livrets blancs libres de droits et participer à l'essaimage des initiatives fructueuses (CAPITALISATION).

Résultats attendus

Multiplication des interconnexions entre les acteurs et des projets de transition qui en découlent
Favorisation d'une culture de dialogue sur le Pays d'Arles
Renforcement des capacités d'ingénierie collective sur le territoire, pour répondre aux enjeux du changement climatique
Favorisation de l'action commune, réponse à des problématiques locales en impliquant différents acteurs, en co-responsabilité de l'action.

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre d'évènements/ateliers DECLIC organisés
Nombre de participants aux évènements DECLIC
Nombre d'organismes ayant participé aux évènements DECLIC

Pilote de l'action	**Partenaires**
CPIE du Pays d'Arles : pilote et animateur Conseil d'Orientation de DECLIC pour vision partagée	PETR, EPCI, partenaires financeurs, acteurs de la transition du territoire PNRC : la gouvernance par commissions thématiques multi-acteurs permet de relayer

	les enjeux du territoire « petit parlement de Camargue »
Calendrier / Etapes Action continue sur le territoire avec groupes de travail et projets ponctuels.	**Cibles** L'ensemble des acteurs de la transition du territoire Habitants et habitantes du territoire (et usagères, usagers)
Moyens humains Projet DECLIC (CPIE du Pays d'Arles)	**Moyens financiers** Convention avec les financeurs

4. THEMATIQUE ENERGIE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que l'énergie consommée sur le territoire est à 48% pétrolière et à 17% gazière, pour un restant de 27% électrique et 8% renouvelable dont bois. Cette dépendance aux énergies fossiles a des coûts multiples : dépendance aux fluctuations du marché, dépendance aux volumes disponibles, en baisse structurelle, et aggravation du bilan de GES du territoire.
De plus, des crises énergétiques et environnementales sont amenées à se produire de manière accélérée. Il est nécessaire d'adapter notre production énergétique pour nous prémunir de ces crises, qu'elles soient économiques ou climatiques.
Finalement, la France a un objectif de neutralité énergétique, il faudra donc augmenter et diversifier notre production locale simultanément à une baisse marquée de nos consommations.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Développer l'autonomie énergétique des collectivités**
- **Réduire la consommation énergétique du territoire**
- **Elargir la coopération intercommunale**
- **Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux**
- **Valoriser les déchets organiques produits sur le territoire**

<u>À cette fin, 7 actions ont été retenues dans le plan d'actions</u> :
ENERGIE.1 – Rénover le parc de bâtiments avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire
ENERGIE.2 – Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes
ENERGIE.3 – Accompagner les actions d'efficacité et de sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public
ENERGIE.4 – Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques
ENERGIE.5 – Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (toitures et ombrières) notamment pour des projets d'autoconsommation collective
ENERGIE.6 – Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire (géothermie, chaleur fatale, solaire thermique, biomasse) pour répondre aux besoins de chauffage, ECS ou de rafraîchissement
ENERGIE.7 – Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée

N° : ENERGIE.1	RÉNOVER LE PARC DE BÂTIMENTS AVEC UN NIVEAU D'AMBITION COHÉRENT AVEC LE DÉCRET TERTIAIRE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Rénovation de 718'612 m² de bureau (ou eq. 875'000 m² de commerces) au niveau BBC
Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m² de bâti tertiaire
Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne
Développer le CCRt
Rénovation thermique des bâtiments et réduction des dômes de chaleur urbains notamment par végétalisation

Mesures opérationnelles

1) Réaliser l'audit énergétique de certains bâtiments publics
2) Définir une stratégie de rénovation ambitieuse et cohérente avec les objectifs du SCOT
3) Mener des actions collectives à l'échelle EPCI (mutualisation de marchés et travaux, marché global de performance mutualisé à l'échelle PETR) et développer des initiatives locales (rénovation de logements communaux, aménagements publics…).
4) Programmer et financer : dossiers consultation MOE et dossiers subvention
5) Réaliser les travaux en appliquant des critères environnementaux (Utiliser des matériaux biosourcés locaux dans les bâtiments publics et privilégier le bioclimatisme des bâtiments, développer les énergies renouvelables dès que possible)
6) Suivre et valoriser : reporting énergétique (plateforme OPERAT), suivi et réduction de consommation (plateforme SME) évaluer les co-bénéfices, valoriser via la communication auprès des usagers et habitants sur les économies réalisées
7) Ajouter des contrats de performance énergétique à l'entretien des bâtiments

Résultats attendus

Consommation électrique des bâtiments publics
Nombre de bâtiments publics rénovés (ou surface en m²)
Production d'ENR des bâtiments publics (en MWh)
Nombre d'audits réalisés pour la rénovation de bâtiments publics
Proportion de bâtiments publics au niveau BBC rénovation

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Consommation électrique des bâtiments
Nombre de bâtiments rénovés / m²
Coût des consommations
Productions d'ENR
Nombre d'audits réalisés
Proportion de bâtiments publics au niveau BBC rénovation

Pilote de l'action	Partenaires
collectivités (EPCI, communes) entreprises privées CMAR : animateur en tant que candidat à l'AMI PACTE sur le territoire	Raediviva : expertise technique réemploi BTP Etat, Région Sud , Département, ADEME, Cerema, TE13, PETR

<table>
<tr><td>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible
Information, co-construction</td><td>Cibles
Collectivités (Inter communautés, communes)

Entreprises privées</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes
Moyen et Long terme</td></tr>
<tr><td>Moyens humains
Service énergie TPA
Services Techniques des communes
Siège CCVBA et TPA</td><td rowspan="2">Moyens financiers
Fonds propres des collectivités
CEE</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
<s>Faible</s> / <s>Moyen</s> / <u>Élevé</u></td></tr>
</table>

N° : ENERGIE.2	FAVORISER LA RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER RÉSIDENTIEL DÉTENU PAR LES COMMUNES ET BAILLEURS SOCIAUX

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne
Développer le CCRt
Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC
Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC
Installation de 5’100 logements avec des équipements performants
6’119 logements équipés de géothermie de surface
15’796 logements équipés de pompes à chaleur
24’638 maison équipées (ou eq. 1497 bâtiments) de panneaux photovoltaïques
50’050 places de parking équipées de bornes IRVE
26’563 maisons équipées d’un chauffe-eau solaire
Réduire les émissions de polluants atmosphériques par un accompagnement à la conversion énergétique des logements
Rénovation thermique des bâtiments et réduction des dômes de chaleur urbains notamment par végétalisation

Mesures opérationnelles

1) Recenser et qualifier le parc de logements communaux de chaque commune (besoin de rénovation, potentiel d’installation ENR notamment)
2) Construire une stratégie collective à l'échelle intercommunale pour constituer un parc avec un nombre de logements suffisamment attractif pour un bailleur social
3) Monter les dossiers opérationnels et financiers (chiffrer les besoins de rénovation, mobiliser les financements, etc.)
4) Mettre en œuvre par les communes les rénovations (et le transfert de la gestion locative à un opérateur spécialisé ?)
5) Suivre et valoriser des rénovations et productions ENR
6) Étudier l’extension de la démarche de recensement, qualification, stratégie et travaux aux bailleurs sociaux

Résultats attendus

Développer l’autonomie énergétique des collectivités
Réduire la consommation énergétique du territoire
Réduire la consommation énergétique des logements détenus par les collectivités
Améliorer le confort d’usage dans ces bâtiments
Développer la production locale décarbonée

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Consommation et facture d'énergie du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes
Nombre et part de logements rénovés détenus par les EPCI et les communes
Production d'ENR du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes

Pilote de l’action	Partenaires
Communes propriétaires de logements communaux : maitrise d’ouvrage	EPCI, Action logement, Adama, Soliha, communes

Bailleurs sociaux : maitrise d'ouvrage	Raediviva : relai identifié auprès des bailleurs sociaux
Participation citoyenne Information, concertation, co-construction	**Cibles** Communes, Bailleurs sociaux
Calendrier / Etapes Moyen et long terme	
Moyens humains Services communaux Services Habitat et Energie de TPA et ACCM	**Moyens financiers** Fonds propres communaux, Fonds propres des bailleurs sociaux, diverses subventions et aides à la rénovation
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

N° : ENERGIE.3	ACCOMPAGNER LES ACTIONS D'EFFICACITÉ ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET LUMINEUSE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m² de bâti tertiaire

Mesures opérationnelles

1) Recenser et diagnostiquer l'éclairage public (inventaire du parc, cartographie des zones à fort potentiel d'économie, etc.)
2) Définir une stratégie de rénovation et de sobriété : orienter les choix techniques et organisationnels
3) Programmer et financer les opérations
4) Mettre en œuvre les rénovations
5) Suivre, évaluer et valoriser les résultats
6) Étudier l'installation de détections de présences et de cartographies de zones sensibles

Résultats attendus

Développer l'autonomie énergétique des collectivités
Réduire la consommation énergétique du territoire
Générer des économies financières pour les collectivités
Améliorer la qualité de vie des habitants
Préserver la biodiversité nocturne et étendre la trame noire

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Economies d'énergie réalisées par l'adaptation de l'éclairage public (MWh)

Pilote de l'action	**Partenaires**
EPCI, communes PNRA : pilote et référent au sein de l'inter-parc de PACA	TE13 : Lauréat AMI ACTEE LUM'ACT Financeurs
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information à minima, consultation si possible	**Cibles** Communes, EPCI

Calendrier / Etapes

Beaucoup de points d'éclairage déjà rénovés
Extinction à travailler notamment en zone d'activité des EPCI (Court et Moyen terme)

Moyens humains	**Moyens financiers**
Services techniques des communes et EPCI	CEE Fonds propres

Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	À noter que cette action nécessite peu d'investissement

N° : ENERGIE.4	DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION PAR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Objectifs opérationnels

Améliorer la gestion des déchets (biogaz ou compost quand c'est possible)
Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.
Installation de 2 unités territoriales de méthanisation traitant chacune 30 kT de déchets/an en moyenne
Décarbonation des flottes de cars et de bus

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : développer les projets et les filières de valorisation

- Etudier à minima 5 nouveaux projets (publics ou privés) de méthanisation,
- Valoriser les études et projets en cours
 - Entressen à Saint Martin de Crau
 - Régie des Eaux de TPA
 - SUEZ Istres
 - Méthanisation en Camargue
- Continuer la valorisation matière grâce au développement du compostage individuel
- Mener une étude à l'échelle du Pays d'Arles du potentiel de méthanisation des biodéchets (disponibilités des matières, différentes modalités de collectes des biodéchets des particuliers et des privés
- Etudier sur le potentiel d'épandage à l'échelle Pays en concertation avec la Chambre d'agriculture (à valider auprès la CA13)
- Développer ou étudier des projets en partenariats avec les territoires limitrophes au Pays d'Arles dans la recherche de projet méthanisation, notamment avec le Vaucluse.
- Accompagner l'émergence de projets de biodigesteurs auprès d'exploitants volontaires, en intégrant le traitement des digestats et privilégiant lorsque les conditions techniques sont réunies, l'injection du biométhane dans le réseau gaz.

Mesure 2 : Faciliter les partenariats entre collectivités, agriculteurs et acteurs économiques

- Faciliter les partenariats entre collectivités, agriculteurs, acteurs économiques et opérateurs énergétiques pour accompagner le développement des projets de méthanisation
- Encourager la co-construction des projets et l'élargissement du tour de table local, avec l'appui d'acteurs spécialisés
- Favoriser la participation citoyenne et le cofinancement territorial des projets afin de renforcer leur acceptabilité et leur ancrage local- Développer des dispositifs d'achat groupé de gaz vert en partenariat avec Territoire d'Énergie 13.

Résultats attendus

Développement de la valorisation des biodéchets via la méthanisation et donc du bilan GES et énergétique de leur traitement
Renforcement des débouchés locaux des déchets organiques ce qui favorise le stockage de carbone territorial
Limitation des effets indirects de la méthanisation sur les usages agricoles (notamment le développement de cultures énergétiques dédiées et les tensions foncières associées)

<table>
<tr><td colspan="2">Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)
Tonnages de déchets organiques collectés et valorisés par méthanisation
Emissions de gaz à effet de serre évitées par collecte des déchets organiques et leur valorisation via méthanisation (tonnes éq. CO2)
Energie produite par la méthanisation (MWh)
Tonnes de digestat et d'épandage (ou SAU couverte)
Coût de production de la valorisation par méthanisation</td></tr>
<tr><td>Pilote de l’action

PETR : animateur de la démarche et recherche de partenariats

EPCI : pilote de la partie collecte

Porteurs privés : porteurs de la partie valorisation

TE13 : démarche d’expérimentation en étude, en train d’acquérir une parcelle pour implanter un microméthaniseur expérimentateur</td><td>Partenaires
Collectivités, fournisseurs de matière organique, Méthasynergie, TE13

Développeurs de projets et partenaires privés (GRDF, Suez, Véolia, … ?)

Acteurs institutionnels hors du Pays d’Arles : Gard, Sud Vaucluse, …

Groupe de travail déchets à l’échelle du bassin Rhodanien</td></tr>
<tr><td>Participation citoyenne
Information à minima, concertation selon l’avancée des projets</td><td>Cibles
Collectivités (Intercommunalités, communes), Agriculteurs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes
L’échelle de temps d'un projet est de 3 à 5 ans donc on vise des lancements d’études à partir de début 2027 et jusque 2031 pour un déploiement des travaux éventuels tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td>Moyens humains
Part significative de l’ETP chargé de mission Transitions du PETR du Pays d’Arles
0.5 à 1 ETP par EPCI porteur de projet ou d’études préalables (variable selon la typologie de projet)</td><td rowspan="2">Moyens financiers

Région Sud, ADEME, CNR, collectivités, investissements privés</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé</td></tr>
</table>

N° : ENERGIE.5	**DÉVELOPPER L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS (TOITURES ET OMBRIÈRES PARKINGS), NOTAMMENT POUR DES PROJETS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE**

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

24’638 maison équipées (ou eq. 1497 bâtiments) de panneaux photovoltaïques
Mise en place d’actions d’efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Identifier les sites potentiels d’installation

1) Croiser les différentes sources de données (étude foncier dérisqué, délibérations ZAENR, décisions politiques, …) en veillant à ne pas porter atteinte à la biodiversité
2) Mettre à jour si nécessaire les études de faisabilité

Mesure 2 : Développer les projets propices

1) Étudier éventuellement l’intégration des nouveaux projets aux PMO locales (départementale, intercommunale, …)
2) Étudier les différentes solutions de financement possibles, notamment les subventions publiques, les tiers-investissements et investissements citoyens
3) Accompagner à la rédaction et au suivi des marchés de travaux en prenant soin de suivre les contraintes des conventions de subventionnement
4) Associer les citoyens autant que possible en concertation et co-construction
5) Ne pas oublier d’intégrer les grappes aux marchés pour éviter les pertes de surfaces

Mesure 3 : Rendre visibles et désirables les développements PV

1) Communiquer sur les travaux réalisés et les gains apportés
2) Concerter les citoyens sur le choix des prochains travaux
3) Mener des réunions et animations en lien avec le photovoltaïque en général

Résultats attendus

Nombre et Superficie de PV de bâtiments / structures solarisées
Puissance produite par le PV sur bâtiments publics
% d'autoconsommation des bâtiments publics équipés de PV
Nombre d’animations réalisées sur le PV sur bâtiments publics / Nombre de citoyens consultés

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Tonnages de déchets organiques collectés et valorisés par méthanisation
Emissions de gaz à effet de serre évitées par collecte des déchets organiques et leur valorisation via méthanisation (tonnes éq. CO2)
Energie produite par la méthanisation (MWh)
Tonnes de digestat et d'épandage (ou SAU couverte)
Coût de production de la valorisation par méthanisation

Pilote de l’action	**Partenaires**
EPCI, communes et autres personnes publiques (hôpitaux par exemple)	TE13 : partenaire technique et organisationnel via la PMO départementale

PNRA : garant du respect de la Charte de part et accompagnement à la maitrise d'ouvrage TE13 : animation au développement PV sur le département	SPL Energies de Provence : partenaire financier et organisationnel via la PMO départementale CVPARL : recherche de citoyens sociétaires, réponse aux appels d'offres / prestataire développement PV Région : partenaire technique et réglementaire via le Plan Solaire Enedis, sociétés citoyennes, Enercoop, Energie Partagée, Sur le Toit des Alpilles
Calendrier / Etapes Etudes techniques (faisabilité, structures, potentiel, clé de répartition) + études financières = 1 an Mise en service 2 à 6 ans	**Cibles** communes, bénéficiaires administrés (EHPAD, bailleurs sociaux, entreprises)
Moyens humains ingénierie interne à la commune partenaires externes Responsable de Charte du PNRA Emploi de « Générateur » du TE13	**Moyens financiers** Région Sud (Plan solaire) Fonds propres
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

N° : ENERGIE.6	**ÉTUDIER ET EXPLOITER SYSTÉMATIQUEMENT LE POTENTIEL D'ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES DU TERRITOIRE (GÉOTHERMIE, CHALEUR FATALE, SOLAIRE THERMIQUE, BIOMASSE) POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAUFFAGE, ECS ET/OU DE RAFRAÎCHISSEMENT**

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne
26'563 maisons équipées d'un chauffe-eau solaire
Développer le CCRt

Mesures opérationnelles

1) Identifier et cartographier le potentiel en ENR thermiques (via le travail fait pour les ZAENR)
2) Identifier les projets potentiels (rénovations ou construction) notamment en collectivité et à défaut au sein des communes y compris hors bâtiments publics en fonction des opportunités
3) Définir une stratégie de développement en vue notamment de leur intégration dans les documents d'urbanisme : intégrer les zones favorables dans les documents, identifier les sites prioritaires (écoquartiers, équipements publics, ZA, secteurs en renouvellement, etc.), cartographier les densités en besoin de chaleur et de froid pour étudier le potentiel de réseau de chaleur/froid urbain
4) Prévoir en phase Programmation des projets leur articulation avec les réseaux de chaleur ou de froid existants ou en projet
5) Programmer et financer les projets en mobilisant entre autres le Fonds chaleur
6) Déployer un site exemplaire si nécessaire selon les technologies potentielles sur le territoire
7) Étendre la démarche de développement des ENR aux acteurs privés, notamment en zones d'activités (identification, cartographie, stratégie de développement, programmation, recherche de financement, cas exemples, etc.)

Résultats attendus

Développer l'autonomie énergétique des collectivités
Développer et diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux
Systématisation de l'étude d'installation d'énergie thermique renouvelable pour éviter des manques à gagner

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre d'études de faisabilité multiénergies réalisées
Puissance cumulée installée en énergies thermiques renouvelables (MW)
Energie cumulée produite en énergies thermiques renouvelables par ces installations (MWh)

Pilote de l'action	**Partenaires**
PETR : animation via le Contrat Chaleur EPCI : animation auprès des communes Communes et autres maitrises d'ouvrages publiques	Financiers : ADEME, Région Sud Experts : AMORCE, CEREMA, Boisynergie, GRDF Relais : Chambres consulaires, FRHPA, UMIH, ARHLM, EPCI…

Organismes propriétaires fonciers, entreprises : maitrise d'ouvrage	
Calendrier / Etapes En place dans le cadre du CCRT 2024-2028	**Cibles** Maitrises d'ouvrages publiques et privées
Moyens humains Emploi de Contrat Chaleur au PETR (CCRt) Services énergie des EPCI Services urbanisme opérationnel des communes ?	**Moyens financiers** ADEME via le CCRt notamment, fonds européens, financement certificat d'économie d'énergie CEE
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : ENERGIE.7	ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES PARTICULIERS DANS LEURS PROJETS DE SOBRIÉTÉ, D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, ET DE PRODUCTION D'ENR ADAPTÉE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC
Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC
Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages
Installation de 5'100 logements avec des équipements performants
6'119 logements équipés de géothermie de surface
15'796 logements équipés de pompes à chaleur
24'638 maison équipées (ou eq. 1497 bâtiments) de panneaux photovoltaïques
50'050 places de parking équipées de bornes IRVE
26'563 maisons équipées d'un chauffe-eau solaire
Rénovation thermique des bâtiments et réduction des dômes de chaleur urbains notamment par végétalisation

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Lancer un guichet unique d'accueil et d'information pour l'habitat "maisons de l'habitat" par EPCI

1) Solliciter la Maison des projets et mettre des permanences architecte conseil du CAUE pour les particuliers
2) Réunions d'information à destination de la filière professionnelle ou permanences

Mesure 2 : Créer un environnement favorable

1) Constituer un réseau d'installateurs et de partenaires (exemple les centrales villageoises photovoltaïques ou TE13)
2) Créer un guide de la construction durable
3) Accompagner techniquement à la rédaction des dispositions en vue de l'intégration dans les PLU (guide ?)

Mesure 3 : Accompagner techniquement à l'installation de production d'ENR

1) Proposer un pré-diagnostic technique pour un premier niveau d'orientation sur les questions d'énergie et de rénovation soit en direct en collectivité soit via un prestataire
2) Accompagner techniquement le montage administratif et financier des dossiers des particuliers
3) Assurer le suivi des projets et leur valorisation
4) Proposer des solutions facilitantes de déploiement (Ex. les petits panneaux en Plug&Play, ou des solutions de production LowTech ?)
5) Proposer une stratégie de sobriété globale

Résultats attendus

Développer l'autonomie énergétique des collectivités
Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux
Facilitation de la rénovation énergétique pour les particuliers

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre de visites, de rdv, de dossiers menés à terme suite à l'accompagnement technique de particuliers dans les projets de sobriété énergétique, approbation des PLU et des chartes de construction, nombre d'entreprises informées

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre d'autorisation d'urbanisme autorisées (DP) après accompagnement technique des particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique, et de production d'ENR adaptée
Nombre de maisons / bâtiments équipés ENR suite à l’accompagnement technique des particuliers</td></tr>
<tr><td>Pilote de l’action
Bureaux de l'énergie au sein de TPA et CCVBA

Particuliers propriétaires et bailleurs privés</td><td>Partenaires
PNRC : rédaction de guides et livrets bâti à destination des particuliers

Communes, EPCI, Architecte des bâtiments de France, entreprises
CAUE, ANAH (Pacte Territorial), Centre de formation, Société Citoyenne, CVPARL, Energie Partagée, Sur le Toit des Alpilles</td></tr>
<tr><td>Calendrier / Etapes
Etape 1.A au S1 2026, étape 1.b au S2 2026 et étape 1.3 au S1 2028
Mesures 1 et 2 au cours de l'année 2026
Mesures 2.3 et 3 de 2027 à 2032</td><td>Cibles
Particuliers</td></tr>
<tr><td>Moyens humains

Ressources humaines CAUE ?
Bureaux de l'énergie</td><td rowspan="2">Moyens financiers

Financements des collectivités locales, Etat et Département (CAUE)
Subventions type ma PrimeRénov’</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~</td></tr>
</table>

5. THEMATIQUE ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF)

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que la surface agricole utile du Pays d'Arles est d'un peu moins de 92'000 ha, à cela il faut ajouter la présence de deux parcs naturels (Alpilles et Camargue), des zones montagneuses boisées et des zones humides et marais. Toutes ces caractéristiques forgent un territoire doté d'une grande biodiversité mais en tension forte sur l'utilisation de ses ressources naturelles. L'objectif du PCAET est donc de participer à préserver, voire restaurer, les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Maintenir la SAU du Pays d'Arles**
- **Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole**
- **Réduire la présence des déchets en milieux naturels**
- **Faciliter le traitement des déchets existants**
- **Promouvoir une agriculture riche en biodiversité**
- **Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique**

<u>À cette fin, 5 actions ont été retenues dans le plan d'actions</u> :
ENAF.1 – Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles
ENAF.2 – Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles
ENAF.3 – Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts
ENAF.4 – Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique
ENAF.5 – Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

N° : ENAF.1	MAINTENIR LA VOCATION AGRICOLE DU PAYS D'ARLES

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.
Développer Nos Cantines Durables et Nos Territoires d'Abord
Mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU

Mesures opérationnelles

Déployer sur le Pays d'Arles le dispositif partenarial « Notre Foncier Nourricier » (NFN) pour les communes, piloté par le PETR en partenariat avec les EPCI, les Parcs, le Département, la CA13 et la SAFER : bases ressources, accompagnement collectif/formation, accompagnement individuel des communes via un appel à projets (ingénierie et Bureaux d'études spécialisés mis à disposition), expérimentations. L'ensemble des mesures suivantes peuvent être accompagnées dans le cadre de Notre Foncier Nourricier en Pays d'Arles.

1) Valoriser les portraits agricoles communaux et intercommunaux, réalisés par le PETR avec l'appui de l'AUPA et la SAFER, comme base de travail avec les communes pour porter des projets agricoles
2) Accompagner les communes dans le maintien de la vocation agricole via la maîtrise foncière/sécurisation foncière en mobilisant les outils de type ZAP, bail rural, acquisition, remembrement et formation à ces outils
3) Accompagner l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs en leur mettant du foncier à disposition (bail) ou couveuse, espace test, faciliter l'accès au logement. Accompagner la transmission.
4) Décliner les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) au travers de la Charte des Communes du PAT, qui prévoit un plan d'action individualisé pour agir de la terre à l'assiette.
5) Favoriser les débouchés locaux (cantines scolaires, restauration collective, tourisme, …) notamment via la mission "Nos Cantines Durables" du PETR
6) Promouvoir les stages lycéens en paysannerie, favoriser l'insertion en emploi paysan, communiquer pour créer de l'attractivité sur ces emplois, démultiplier les partenariats opérationnels avec les lycées (conventions de partenariats existants entre le PAT et le lycée montmajour et le lycée agricole de St Rémy visant à sensibiliser les élèves à la production/transformation locale et durable)
7) Promouvoir l'instauration du contrôle des divisions parcellaires pour éviter le morcellement des terrains
8) Engager une formation et communication au plus près des élus et des agriculteurs autour des Zones agricoles Protégées (ZAP) et autres outils fonciers pour mieux en comprendre les avantages et inconvénients
9) Travailler avec la SAFER pour que les habitations dans les zones agricoles soient prioritairement louées ou vendues aux agriculteurs
10) Avoir un service à l'échelle du PETR qui recense et mette en relation les agriculteurs qui veulent vendre et les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer

Dynamiser la transmission d'exploitations sur le territoire des Bouches-du-Rhône, combattre les freins, donner l'envie de transmettre grâce à la synergie du partenariat via le projet FEADER "Passer la terre pour semer l'avenir" (porté par CA13 et PETR en partenaire bénéficiaire).

Valoriser les friches agricoles via un engagement dans les dispositifs de lutte développés par la DDTM (Plan départemental de reconquête des friches) et par la Banque des Territoires (Friches+).

Étudier la mise en place d'une veille foncière proactive.
Étudier la mise en place de zones agricoles protégées prioritaires.

Résultats attendus

Maintenir la SAU du Pays d'Arles
Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole
Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique
Stabilisation du foncier agricole
Remise en culture des friches agricoles
Diversification des productions et types d'exploitations
Développement des circuits courts

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre de communes engagées dans NFN
Nombre de formations / de personnes touchées (foncier, transmission, production agricole, etc.)
Surface de friche remise en culture
Nombre de nouveaux agriculteurs installés
Part des achats alimentaires en circuits courts dans la restauration scolaire (% en valeur ou en volume)
Nombre d'exploitations reprises par des agriculteurs
Elus formés aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier

Pilote de l'action	**Partenaires**
PETR : Programme Notre Foncier Nourricier CA13 : projet "Passer la terre pour semer l'avenir" Préfet de département (avec appui de ses service cf.DDTM13) : Plan départemental de reconquête des friches Banque des territoires : Friches+ SAFER : transmission des parcelles	Chambre d'agriculture, SAFER, PNRA, Région, EPCI, communes, département 13 PNRC : gestionnaire de 10'000ha, divers conventionnements avec des agriculteurs, organisations et évènements, gouvernance de parc intégrant les ASA
Participation citoyenne Sensibilisation	**Cibles** Agriculteurs, élus, citoyens

Calendrier / Etapes

Moyens humains Différentes missions évoquées au sein du PETR	**Moyens financiers** Fonds européens FEADER, …
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

N° : ENAF.2	ACCOMPAGNER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS PLASTIQUES AGRICOLES

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Améliorer la gestion des déchets

Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.

Mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU

Mesures opérationnelles

1) Identifier le gisement : quantifier les volumes et qualifier les différents types de plastiques utilisés sur le territoire

2) Informer et former les agriculteurs : diffuser les bonnes pratiques de tri, de stockage et de la collecte des plastiques usagés, en lien avec les organismes agricoles.

3) Capitaliser sur les démarches existantes : recenser les dispositifs déjà en place et les renforcer pour assurer une couverture territoriale homogène.

4) Animer et fédérer les acteurs : mettre en place une animation collective avec les agriculteurs, les fournisseurs de produits d'engrais et de pesticides, les coopératives et les collectivités pour définir des solutions adaptées.

5) Élaborer un plan d'actions partagé

6) Expérimenter les alternatives aux plastiques (paillage biodégradable, filets réutilisables, …)

7) Étudier la mise en place d'un label « exploitation sans plastique à usage unique »

8) Mettre en place une logistique mutualisée de collecte

Résultats attendus

Réduire la présence des déchets en milieux naturels et donc les coûts financiers et énergétiques de futures dépollutions

Réduction de la production de plastiques agricoles et donc de leur coût financier et énergétique de traitement / valorisation

Développement des solutions de collectes (et traitement) spécifiques à chaque déchet plastique agricole

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Tonnages de déchets plastiques agricoles générés selon la typologie et part recyclés

Nombre d'exploitations sensibilisées/ nombre d'animations effectuées en exploitation

Pilote de l'action	Partenaires
PNRA : pilote et animateur, à l'initiative du groupe de travail sur le sujet PETR, EPCI : copilotes	Adivalor : partenaire technique pour le traitement des déchets Chambre d'Agriculture : relai d'information, études ponctuelles, à Fos par exemple Fournisseurs de produits agricoles PNRC : partenariat technique territorial Communes
Calendrier / Etapes	**Cibles** Agriculteurs

Moyens humains Responsable de charte au PNRA, service transition du PETR	**Moyens financiers** Région Sud, LEADER, fonds propres de collectivités pour les premières études
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

N° : ENAF.3	DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION LOCALE DES DÉCHETS VERTS

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Améliorer la gestion des déchets

Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.

Mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur 44'658 ha de SAU

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Accompagner la collecte et valorisation des déchets verts des particuliers

1) Identifier les tonnages produits par territoire par rapport aux tonnages collectés

2) Former à la réutilisation du broyat de déchets verts pour un retour au sol (particuliers, professionnels, services espaces verts des collectivités…)

3) Aider à l'achat de broyeurs mobiles et camions plateaux

4) Inciter financièrement ou par le biais de troc les particuliers à recycler leurs déchets verts (ex : amener ses déchets verts et repartir avec du broyat pour le réutiliser chez soi)

Mesure 2 : Utiliser des déchets verts de qualité pour l'agriculture

1) Établir un diagnostic des gisements : quantifier les volumes de déchets verts disponibles et identifier les problèmes de qualité rencontrés

2) Analyser les besoins agricoles : recenser les attentes des exploitants (amendements, compost, paillage)

3) Évaluer la faisabilité économique : construire des scénarios de collecte, de préparation et de diffusion des déchets verts de qualité, incluant les coûts, financement et débouchés.

4) Élaborer un plan d'action

5) Étudier la mise en place de plateformes de compostage territoriales mutualisées

Résultats attendus

Réduction des apports de déchets verts en déchèterie et donc de leur coût de traitement financier et énergétique, pour une valorisation locale et durable

Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés aux brûlages

Développement de solutions adaptées et de proximité de traitement des déchets verts afin de réduire les consommations énergétiques de logistique

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Tonnage de déchets verts collectés et valorisés

Pilote de l'action	Partenaires
EPCI et services espaces verts des communes	Entreprises d'insertion PETR : partenaire technique, notamment sur la mobilisation d'une AMO
Calendrier / Etapes	**Cibles** Collectivités (Intercommunalités, communes)

Moyens humains Direction DMA en EPCI	**Moyens financiers** Région Sud, ADEME, LIFE
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : ENAF.4	ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES AGRICOLES AU REGARD DES ENJEUX D'ADAPTATION CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.

Accompagnement des agriculteurs à leur transition pour une agriculture plus résiliente et adaptée à la dérive climatique

Mesures opérationnelles

1) Renforcement de la protection dans les documents d'urbanisme et identification des haies et arbres remarquables cartographiés (1 carte (PLU) plus une base de données), cartographie des haies et ripisylves le long du réseau hydraulique, accompagnement technique de SIVVB possible
2) Déployer, notamment via les friches agricoles, des cultures adaptées à la dérive climatique dans une démarche de diversification des exploitations
3) Propositions d'essences adaptées à planter dont espèces endémiques adaptées aux extrêmes climatiques selon études de la CA13/ Établir des règles de plantation (qualitatives et quantitatives)
4) Prévenir et sensibiliser (projet SAE2 – Services Agro-Écologiques et Économiques)
5) Favoriser les pratiques agroécologiques sur le territoire
6) Aménager des quartiers périphériques, rendre compte de l'histoire du village tout en engageant dans la transition, et de la trame agricole, plantation/entretien/suivi des haies qualitatives
7) Mener des études et analyses pour anticiper et comprendre l'impact du changement climatique sur le territoire (pilotage PNRC)
8) Accompagnement technique aux ASA, communes et propriétaires fonciers pour intégrer la biodiversité dans l'entretien des canaux, (notamment rédaction d'un livret d'entretien par le SIVVB)
9) Accompagnement aux ASA à l'intégration dans les marchés de travaux d'entretien de clauses environnementales et prenant compte des contraintes du changement climatique

Résultats attendus

Maintenir la SAU du Pays d'Arles

Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole

Promouvoir une agriculture riche en biodiversité

Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre d'arbres remarquables signalés

Linéaire de haies

Pilote de l'action	Partenaires
PNRA : pilote proactif dans le choix des cultures et pratiques agricoles au vu des évolutions climatiques PNRC : pilote de la recherche sur la lentille d'eau salée, sur la salinité du sol, l'étang du Vaccarès, enjeux de réessuyage	SIVVB : partenaire technique (cartographie des trames écologiques, support technique aux ASA et accompagnement à l'écriture des clauses environnementales des marchés) EPCI / Syndicats gestion de l'eau / Comité foin de Crau / Coopératives ASA / Communes / Associations Communes : responsables de la partie urbanisme

Chambre d'agriculture, agriculteurs	
Calendrier / Etapes Prévoir une actualisation récurrente	**Cibles** Agriculteurs
Moyens humains	**Moyens financiers** Projet SAE2– Services Agro-Écologiques et Économiques
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~	

N° : ENAF.5	DÉVELOPPER DES PSE (PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX)

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.
Accompagnement des agriculteurs à leur transition pour une agriculture plus résiliente et adaptée à la dérive climatique

Mesures opérationnelles

1) Identifier les services environnementaux à valoriser, diagnostic des pratiques actuelles et potentiels d'amélioration
2) Concevoir le dispositif local de PSE
3) Contractualiser et mettre en place le dispositif
4) Suivi et élargissement du dispositif de PSE au cours du temps
voir guide PSE de la Banque des Territoires et retours d'expérience des partenariats avec le CEREMA, notamment sur le Pays d'Arles (PSE de la CRAU mené par SYMCRAU)
5) Définir et suivre des indicateurs de territoire (avec zones témoin hors PSE)
6) Pérenniser les PSE via identification de financeur pérennes (EPCI, CNR ?)

Opportunités de PSE identifiées et non valorisées aujourd'hui :

- réduction des intrants chimiques à proximité des zones de sauvegarde
- protection des haies (démarches de la chambre d'agri)
- revitalisation du projet de crédits carbone sur les foins de Crau

Résultats attendus

Maintenir la SAU du Pays d'Arles
Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole
Promouvoir une agriculture riche en biodiversité
Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique
Pérennisation des PSE expérimentaux et de leurs impacts positifs
Développement de nouveaux PSE

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Études réalisées sur le développement de PSE
Nombre de contrats PSE développés

Pilote de l'action	Partenaires
SYMCRAU : pilote du PSE de la Crau existant éventuels porteurs de PSE à identifier	AERMC : accompagnement technique et financier dans le cadre de l'AMI PSE CEREMA / SYMCRAU / CETA / CA13 service DD / CNR / EPCI
Calendrier / Etapes	**Cibles** Agriculteurs

Moyens humains	Moyens financiers
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~	

6. THEMATIQUE RESSOURCE EN EAU

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique qu'en 2021, le volume annuel d'eau potable prélevé en Pays d'Arles dépassait les 16,5 millions de m3 soit un ratio de 97 m3/an/habitant, au-dessus de la moyenne nationale (82 m3/an/hab).
Territoire dont les activités agricoles et touristiques sont prédominantes, la gestion de l'eau est absolument centrale pour le Pays d'Arles. La dérive climatique et son apport en variabilité pluviométrique posent une réelle menace sur la stabilité de l'approvisionnement en eau potable.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif**
- **Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales**
- **Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains**
- **Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations**
- **Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit**

<u>À cette fin, 3 actions ont été retenues dans le plan d'actions</u> :
EAU.1 – Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales
EAU.2 – Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution
EAU.3 – Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux

N° :EAU.1	GÉNÉRALISER UNE GESTION EFFICIENTE DES EAUX PLUVIALES

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Sécurisation de la ressource en eau

Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Intégrer une stratégie eaux pluviales dans les schémas directeurs eau et assainissement (le rôle des gestionnaires de réseaux doit être clarifié et arrêté par une cartographie en zonage pluvial pour pouvoir être reconnu)

- Cartographie des exutoires pluviaux urbains vers le réseau hydraulique du bassin versant (SIVVB)
- Promouvoir la désimperméabilisation des sols via les documents de planification et dans les projets urbains et clarifier la répartition des rôles EPCI / communes notamment hors zone urbaine
- Réduire les surfaces imperméabilisées pour favoriser l'infiltration à la parcelle (préventif) : notamment lors des opérations d'urbanisme/d'aménagement en y intégrant la gestion des eaux de pluie (aménager avec des revêtements perméables, privilégier l'infiltration dans le respect des nappes aux techniques classiques du tout tuyau)
- Valider l'articulation de la stratégie avec les documents cadres
- Étudier l'intégration obligatoire d'une gestion de l'eau à la parcelle dans les PLU
- Étudier l'interdiction du tout tuyau pour les nouveaux projets

Mesure 2 : Mettre en œuvre des campagnes de réhabilitation de réseaux unitaires par des réseaux séparatifs

Mesure 3 : Mener une démarche de gestion des eaux pluviales qui favorise l'infiltration dans le respect des nappes en rétablissant la perméabilité du sol grâce à des aménagements de stockage et d'infiltration.

- Proposer aux communes des solutions techniques adaptées (SIVVB)
- Mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie qui serviront à des usages adaptés (arrosage des espaces publics)
- Développer la mise à disposition de cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers
- Impliquer les acteurs de l'eau dès la phase de conception pour optimiser la gestion, l'entretien et le suivi des aménagements.
- Systématiser les dispositifs de traitement avant rejet des eaux pluviales collectées dans les milieux récepteurs (décantation, macrodéchets, hydrocarburants, etc.)
- Etudier la participation des communes dans l'entretien des canaux de drainage et à la gestion du ressuyage (contribution technique, temps homme, matériel, financier, etc.)
- Développer des solutions fondées sur la nature (noue végétale, bassin d'infiltration paysager, toitures végétales, désimperméabilisation des cours ou espaces publics, etc.)

Résultats attendus

Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif

Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales

Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains

Amélioration de la qualité des eaux

Amélioration de la gestion de l'eau entrante dans les nappes (qualité, quantité)

Réduction des risques d'inondations

<table>
<tr><td colspan="2">Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)
Linéaires de réseaux séparatifs et unitaires
Nombre de récupérateurs d’eau de pluie distribués</td></tr>
<tr><td>Pilote de l’action
SIVVB : expert technique et animateur

PNRA : pilote, animateur et prescripteur de la désimperméabilisation en zone urbaine

Communes</td><td>Partenaires
Gestionnaires de canaux : SIVVB, ASA drainage et irrigation

EPCI</td></tr>
<tr><td>Calendrier / Etapes

Moyen et Long termes</td><td>Cibles</td></tr>
<tr><td>Moyens humains</td><td rowspan="2">Moyens financiers

>1M€ (mais voir ce qui est déjà en cours, les moyens humains déjà mobilisés ou mobilisables)</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~</td></tr>
</table>

N° :EAU.2	PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU PAR UNE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE ET DES PERTES LIÉES AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Sécurisation de la ressource en eau

Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Réduction de la consommation d'eau

1) tarification incitative, sensibilisation avec télétransmission
2) Accompagnement et facilitation des projets de réutilisation des eaux (eaux usées traitées, eaux de pluie, eaux grises…)
3) Accompagner les particuliers dans l'économie d'eau dans l'arrosage des jardins
4) Encadrer les forages (créer un arrêté permettant de réglementer voire interdire les forages de particulier)
5) Donner des conseils par réseaux sociaux autour des économies d'eau auprès des particuliers
6) Sensibiliser les industriels et politiques pour que les agriculteurs récupèrent l'eau de pluie dans des cuves adaptées au volume du fait de la superficie des toitures
7) Déployer des solutions d'arrosage économe (goutte à goutte si possible, …)
8) Étudier une labellisation « hébergement économe en eau »

Mesure 2 : Réduire les pertes dans les réseaux

1) Poursuivre et développer les campagnes de recherche de fuites suivies de remplacement de réseaux
2) Identifier les points de fragilité des réseaux pour programmer des réparations préventives
3) Raccourcir les délais de réparation de fuites

Mesure 3 : Encourager la réutilisation de l'eau par la création de stockage d'eau d'irrigation non utilisée pour une utilisation agricole, de défense incendie ou d'alimentation des nappes souterraines, lorsque la capacité à remonter l'eau vers le haut des massifs est possible. Les enjeux d'eaux souterraines sont à prendre en compte, notamment risques de pollution.

Résultats attendus

Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains

Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations

Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Volumes prélevés ou distribués sur le territoire

Rendement des réseaux de distribution d'eau potable

Pilote de l'action	Partenaires
EPCI, Communes	SYMCRAU : expert des enjeux nappes Communes, EPCI, Gestionnaires de réseaux (financement via une délégation de compétences)

Calendrier / Etapes Prévoir une actualisation récurrente	**Cibles** Particuliers, collectivités ou délégataires missionnés
Moyens humains	**Moyens financiers**
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~	

N° : EAU.3	CONTRIBUER À LA RECHARGE DES NAPPES PAR L'APPUI FINANCIER AUX GESTIONNAIRES DES CANAUX

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Sécurisation de la ressource en eau

Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques

Mesures opérationnelles

1) Évaluer précisément les besoins et apporter un appui technique et financier
2) Viser à inscrire dans tous les documents réglementaires d'aménagement la préservation systématique des réseaux (principaux, secondaires, autres) de canaux ainsi que dans les trames vertes et bleues
3) Avoir des démarches d'information notamment auprès des notaires pour porter la nécessité de conservation des réseaux lors des actes de vente (irrigation et drainage)
4) Apporter une coordination technique et administrative des programmes de travaux (diagnostic, priorisation, ingénierie, AMO) (SIVVB)
5) Faire l'interface avec les financeurs pour rechercher des cofinancements mutualisés (SIVVB)
6) Elaborer un cadre de convention entre les acteurs de bassin (SIVVB)

Résultats attendus

Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif
Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales
Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains
Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations
Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit
Amélioration de la qualité hydrique et en biodiversité des canaux

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Montants investis pour l'entretien des canaux

Pilote de l'action	**Partenaires**
SYMCRAU : expertise et animation via le contrat Eau&Climat notamment PNRA : Pilote pour la partie diagnostic de la nappe des Alpilles SIVVB : structure pivot du partenariat collectivités – ASA – agriculteurs, expertise hydraulique ASA, SMGAS, FDSH	EPCI et communes, Agence de l'Eau, CNR
Calendrier / Etapes Court / Moyen terme	**Cibles** Agriculteurs, Éleveurs, usagers et propriétaires fonciers (ASA), services instructeurs

Moyens humains	**Moyens financiers** 200'000€ à 400'000€ Financement par les EPCI, communes, Département, agence de l'eau, Région selon les plans de financement
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~	

7. THEMATIQUE URBANISME

Les enjeux de transition dans l'urbanisme couvrent de nombreuses thématiques, allant de l'adaptation au changement climatique, notamment sur les risques de canicules, mais aussi de résilience du territoire et de ses infrastructures commerciales, sans oublier les enjeux biodiversité, fortement impactés par les surfaces et types d'artificialisation des sols.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic et rappelé ci-dessus, les résultats attendus principaux ont été considérés comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduire les effets d'îlots de chaleur**
- **Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols**
- **Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée**
- **Créer des corridors écologiques (TVB, brune, etc.)**
- **Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)**
- **Limiter la distance des déplacements du quotidien**

<u>À cette fin, 6 actions ont été retenues dans le plan d'actions</u> :
URBA.1 – Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique
URBA.2 – Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique
URBA.3 – Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes
URBA.4 – Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources (foncier : ZAE, écologie industrielle : énergie, eau, etc.)
URBA.5 – Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme
URBA.6 – Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, etc.)

N° :URBA.1	RENATURER ET ADAPTER LES ESPACES URBANISÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Rénovation thermique des bâtiments et réduction des dômes de chaleur urbains notamment par végétalisation

Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques

Mesures opérationnelles

1) Identifier/cartographier les secteurs de renaturation, désimperméabilisation urbaine et gestion du pluvial (étape nécessaire pour un financement par l'AERMC)
2) Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics ou d'intérêt public (pour les EPCI au niveau des ZAC, pour les communes au niveau des parkings, écoles etc.) avec des essences adaptées au contexte local et climatique (en se basant sur les chartes paysagères et végétales développées par le PNRA)
4) Repenser les rues y compris dans les lotissements, qualité des abords et avec alignements bâtis et végétaux
5) Requalifier les centres villageois en conservant leur identité
6) Créer des jardins partagés ou des potagers
7) Maintenir et développer les fontaines à eau
8) Viser à intégrer des règles précises en faveur de l'adaptation au changement climatique dans les règlements de PLU et dans les OAP
9) Être vigilant sur la plantation d'espèces locales et adaptées à l'évolution du climat (PNRC et PNRA ont développé des chartes / fiches végétales à ce sujet)
10) Intégrer des systèmes de recyclage de l'eau à chaque aménagement urbain pour arroser les espaces verts
11) Favoriser les systèmes de récupération d'eau potable
12) Favoriser les albédos pour réduire la température intérieure dans les constructions
13) Définir une cartographie des ilots de chaleur / des vulnérabilités climatiques
14) Étudier la végétalisation des façades notamment
15) Étudier systématiquement la désimperméabilisation des parkings

Résultats attendus

Réduire les effets d'îlots de chaleur

Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols

Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée et leur fonctionnalités environnementales

Création de corridors écologiques

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Surface végétalisée (sol, toitures, façades)

Surface désimperméabilisée

Nombre d'arbres plantés

Pilote de l'action	Partenaires
PNRA : Partenaire et pilote, animation et conseil d'expertise sur la végétalisation et l'adaptation au changement climatique	AERMC (attente forte), CD13, Région Sud, Etat, Europe, EPCI, CPIE, ARBE

Communes : maitrise d'ouvrage	PNRC : Avis réglementaire Charte, Plan des paysages, schéma d'interprétation du patrimoine
Calendrier / Etapes À intégrer à chaque nouveau projet d'aménagement et centre ancien	**Cibles** Aménageurs, paysagiste, commune
Moyens humains Ingénierie locale compétence mutualisée au niveau de l'EPCI	**Moyens financiers** Fonds vert, Provence verte, FEDER/LEADER, AERMC, fonds propres des collectivités
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

N° :URBA.2	FAVORISER LES FORMES URBAINES DENSES ET ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Rénovation thermique des bâtiments et réduction des dômes de chaleur urbains notamment par végétalisation
Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques
Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC
Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC
Rénovation de 718'612 m² de bureau (ou eq. 875'000 m² de commerces) au niveau BBC

Mesures opérationnelles

0) Diagnostic des friches et logements à rénover
1) Communication : ingénierie, exemples (visites de sites exemplaires, témoignages, partage d'expérience entre les acteurs partageant les mêmes préoccupations, partages de guides)
2) Pousser à des projets qualitatifs (viables/vivables)
3) Étudier l'introduction d'une "charte intercommunale du bien construire" à intégrer aux PLU (économie d'énergie, usages, technique, rénovation, santé) fixant des objectifs de qualité bâtimentaire et de confort notamment énergétique en s'appuyant sur des démarches ou labels existants
4) Promouvoir les "aides à la pierre" pour prioriser la sobriété foncière et la réponse aux besoins locaux en logements
5) Pratiquer la pédagogie auprès des élus et autres acteurs (qualité des progrès possibles)

Résultats attendus

Réduire les effets d'îlots de chaleur
Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)
Limiter la distance des déplacements du quotidien
Réduction du risque inondations via la désimperméabilisation
Création de corridors écologiques

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre de parcelles en dents creuses / parcelles en construction neuve
Nombre d'opérations réalisées avec la charte du bien construire

Pilote de l'action	Partenaires
Communes, EPCI, PETR, CAUE	PNRA : accompagnement technique Préfet, promoteurs, associations, bailleurs sociaux, EnvirobatBDM
Participation citoyenne Associations foncières urbaines	**Cibles** Propriétaires fonciers de dents creuses, les collectivités en fonction des objets et compétences, les promoteurs, bailleurs et opérateurs

<table>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes

1) au S1 2027
2) au S2 2026
Dates du SCOT 2030 et 2045 et celles du ZAN et application dans les PLU</td></tr>
<tr><td>Moyens humains

Mission aménagement, urbanisme, paysage au PNRA

Aide de l'Etat (ingénierie)
Subventions déléguées (aides à la pierre par exemple)
Collaboration EPCI / coordination du PETR</td><td rowspan="2">Moyens financiers

A l'échelle de l'interco/des communes
Aide de l'Etat
Outils d'aide au foncier (BRS) ou autres</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
<s>Faible</s> / <s>Moyen</s> / <u>Élevé</u></td></tr>
</table>

N° :URBA.3	MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ DANS LES CENTRES-VILLES

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme
Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises
Projets de protection de l'artisanat et du tourisme de savoir-faire au sein des parcs et EPCI visant à protéger voire développer les filières rizicoles et ovines
Promotion du report modal et du covoiturage
Développer et renforcer une agriculture locale résiliente etc.

Mesures opérationnelles

Mesure 1 : Études de besoin

- Étude redynamisation des centres-villes (CMAR, EPCI)
- Identifier les besoins des habitants et usagers en termes de services et/ou commerces de proximité (services de santé, services administratifs, garde d'enfants, courses, activités culturelles, alimentation locale, etc.)
- Identifier les espaces disponibles

Mesure 2 : Adapter la mobilité

- Analyse des parcours marchands (CMAR, EPCI)
- Envisager des solutions itinérantes, services ambulants
- Sécuriser les cheminements et modes doux sans compromettre l'accès en voiture par des habitants distants

Mesure 3 : Pérenniser les filières locales, soutenir les porteurs de projets

- Soutenir techniquement et financièrement, voire fiscalement, les porteurs de projets économiques
- Mobiliser d'autres accompagnements techniques et financiers (exemples : Mon centre Ville a un incroyable commerce, Mon P'tit Camion, etc.)
- Favoriser les circuits courts afin de soutenir un écosystème de proximité (par exemple : études, accompagnement, animation puis diffusion d'outils)
- Soutenir les marchés hebdomadaires

Mesure 4 : Outils réglementaires

- Reconquêtes des locaux marchands, droit de préemption, gestion de locaux commerciaux (conseil auprès de la CMAR)
- Mobilisation des outils réglementaires : PLU (zone commerciale renforcée), taxe sur les friches commerciales, exclusion des commerces dans les ZAE
- Acquisition de fonds de commerce, fonds artisanaux, baux de commerce
- Étudier la création de points de ventes de producteurs locaux et d'épiceries communales

Résultats attendus

Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)
Limiter la distance des déplacements du quotidien
Redynamisation des centres-villes et centre-bourgs
Réduction des besoins de déplacements en nombre et en distance pour les habitants

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

<table>
<tr><td colspan="2">Base permanente des équipements (BPE)</td></tr>
<tr><td>Pilote de l’action
EPCI : via l’action cœur de ville par exemple

Communes</td><td>Partenaires
CMAR : accompagnement technique via conventionnement avec les communes cibles

PNRA : via la charte de parc mais animation à définir

Aide Région (mais ciblé géographiquement); CCI, CMAR, Réseau initiative travaillent sur ces sujets taxe sur les friches commerciales ?

chambre d'agriculture</td></tr>
<tr><td>Participation citoyenne
Concertation pour recueillir les besoins et envies des habitants et usagers</td><td>Cibles
producteurs locaux, habitants</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes

Moyen terme</td></tr>
<tr><td>Moyens humains

ACCM : agent action coeur de ville</td><td rowspan="2">Moyens financiers

Taxe sur la vacance commerciale
Fonds propres des collectivités</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
~~Faible~~ / Moyen / ~~Élevé~~</td></tr>
</table>

N° :URBA.4	ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ZONES D'ACTIVITÉ ET L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE (EIT) POUR PRESERVER LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS (FONCIER : ZAE, ECOLOGIE INDUSTRIELLE : ÉNERGIE, EAU, ETC.)

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises
Promotion du report modal et du covoiturage
Améliorer la gestion des déchets
Effort d'économie d'énergie par éco-conception ou écologie industrielle à hauteur de 67% du potentiel maximum
Installation de 16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne

Mesures opérationnelles

Mesure 0 : Initier la démarche d'EIT

- Étude de préfiguration (échelle Pays mais différenciée par EPCI) s'appuyant sur le référentiel des Territoires Engagés (Cartographie, identification des flux, opportunités de bouclage)
- Préciser les enjeux et caractéristiques du territoire en identifiant les divers acteurs en présence et en analysant les forces, faiblesses et opportunités.
- S'appuyer sur les COT de ACCM et TPA : référentiel économie circulaire et éventuellement adaptation au changement climatique

Phaser la démarche : investiguer à l'échelle de chaque EPCI avant de chercher des synergies à l'échelle du PETR

Mesure 1 : Lancer la démarche d'EIT et l'animer

- faire émerger des concrétisations de synergies en accompagnant les entreprises
- créer des zones pilotes dans les zones d'activité

Mesure 2 : Évaluer et pérenniser la démarche d'EIT

- Assurer le suivi et l'évaluation de la démarche d'EIT en termes de bénéfices environnementaux, financiers et d'emplois.

Mesure 3 : Accompagner la transition des zones d'activités

1) Mettre en place un outil de veille sur les mutations foncières en vue de faciliter l'exercice du droit de préemption par l'EPCI, dans un objectif de densification des zones.
2) Mise en place du bail à construction et du bail réel solidaire par la collectivité en s'inspirant d'expériences réussies sur le territoire.
3) Promouvoir la mise en place de critères de sélection des entreprises prenant en compte "la sobriété foncière". Lors de l'attribution de terrains aux entreprises, être vigilants sur l'impact environnemental de celles-ci (emprise foncière, consommation d'eau, d'énergie, et dimension biodiversité (création de haies par ex)
4) Requalifier les zones d'activités vieillissantes par des projets plus vertueux : désimperméabilisation des sols, gestion du pluvial et effet îlot de fraîcheur. (Cf Travail du Parc sur les essences végétales)
5) Se servir de l'inventaire des zones d'activités pour assurer une mise à jour des occupants et de la vacance (outil SIG). Les EPCI doivent se placer comme la porte d'entrée de la zone et accompagner les porteurs de projets. En matière de projets de construction mais aussi de déplacements.

6) Encourager à la reconversion et la réutilisation des bâtiments existants
7) Conserver la maîtrise foncière des lots pour des locations longue durée, développer le bail à construction et le bail réel solidaire sur le foncier éco et l'habitat en s'inspirant des expériences réussies sur le territoire
8) Stocker les eaux pluviales et mutualiser le recyclage des eaux usées
9) Viser la mutualisation des équipements et collectes (déchets)
10) Viser à élargir la mise en place d'études de faisabilité énergies renouvelables dès la construction de nouveaux bâtiments
11) Fortement promouvoir l'intégration de panneaux photovoltaïques dès la construction

Résultats attendus

Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols dans le respect des nappes
Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)
Stabilisation de l'usage commercial des bâtiments en zones d'activité
Réduction des consommations de fluides des entreprises en zones d'activité
Augmentation du taux de mobilités douces pour accéder aux zones d'activité
Améliorer la gestion des rejets/déchets des entreprises en zones d'activité
Développement des énergies renouvelables, notamment thermiques et photovoltaïques

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Surface de PV installée en zones d'activité
Linéaires de cheminements doux créés pour les zones d'activités
Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'EIT
Energie économisée par la démarche d'EIT
Consommation d'eau économisée par la démarche d'EIT (en m3)
Quantité de déchets réemployés (tonnes par an)
Nombre d'évènements de sensibilisation réalisés ou d'entreprises exposées à la démarche d'EIT

Pilote de l'action	**Partenaires**
EPCI : via le label PARC+ notamment ACCM : MOA en support sur le COT TPA : réalisation de l'étude de préfiguration CCI : démarche d'animation via dossier au sein des associations de zones	Service SIG des EPCI, gestionnaires de réseaux, notaires CMAR : Partenariat technique, notamment via les diagnostics des ressources et enjeux / co-pilotage auprès des acteurs privés éventuellement Raediviva : Partenaire technique, structure ressource pour les entreprises engagées dans le réemploi BTP TE13 : partenaire des réflexions préliminaires en tant que propriétaire des réseaux, facilitateurs potentiels pour la réalisation d'études et de travaux PNR, Préfet de Région avec l'appui de ses services (DREAL notamment), Chambre de commerce et d'industrie, Agence de développement économique, Associations

<table>
<tr><td></td><td>d'entreprises en zone d’activité, fédération d’interzones d’activité en Pays d’Arles</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cibles
EPCI, entreprises, secteurs secondaire et tertiaire, collectivités, constructeurs, aménageurs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes

Court terme : réaliser l’étude de préfiguration notamment, en mutualisation si possible
Moyen terme : selon opportunités identifiées, création de partenariats avec acteurs privés et animation de la démarche</td></tr>
<tr><td>Moyens humains

Services COT de TPA et ACCM
Services développement économique des EPCI</td><td rowspan="2">Moyens financiers

EPF, ADEME, Région Sud</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
<s>Faible</s> / <s>Moyen</s> / <u>Élevé</u></td></tr>
</table>

N° :URBA.5	INTÉGRER LES ENJEUX DE TRAME VERTE ET BLEUE (TVB), TURQUOISE, NOIRE, BRUNE ET DE PAYSAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Rénovation thermique des bâtiments et réduction des dômes de chaleur urbains notamment par végétalisation

Mesures opérationnelles

Renforcer les partenariats techniques entre PNR et communes (PNRC)

Accompagnement dans la rédaction des Marchés Publics pour intégration/déclinaison des enjeux de la TVB et des paysages dans les documents d'urbanisme
Planification, opérations pilotes et sensibilisation.
- Communication autour de l'importance de ces trames écologiques et formation, par exemple par une définition de corridors et sites d'intérêt écologique à préserver et restaurer en lien avec la trame turquoise (SIVVB)
- Encourager la préservation de ces trames, par exemple par un accompagnement technique des ASA et propriétaires fonciers (SIVVB)
- apporter une vision globale à l'échelle du Pays d'Arles pour une continuité inter-PLU et "inter-SCOT", SYMCRAU
- Proposer une stratégie de trame écologique dans l'urbanisme (coefficient de biotope par surface, protection forte des zones naturelles, atlas de la biodiversité, …)

Résultats attendus

Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée
Créer des corridors écologiques (TVB, brune, etc.)
Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)
Préservation des espaces naturels

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Surfaces et linéaires protégés dans les PLU au travers de l'article L151-23 et L151-19.
Surfaces classées en Espaces Boisés Classés dans les PLU
Gains / pertes de SAU (surfaces agricoles utiles)
Nombre d'atlas de la biodiversité communale (ABC)

Pilote de l'action	Partenaires
PNRA : accompagnement technique proactif auprès des communes Communes/CCVBA/TPA	SIVVB : partenaire technique PNRC : référent charte de parc, accompagnement aux agriculteurs (MAEC), actions ciblées sur certains milieux PETR, SYMCRAU, SMAVD, SIVVB, territoires limitrophes, GPMM
Calendrier / Etapes Révision du SCOT (2030) Documents de planification liés (chartes, stratégie de façade, etc.)	**Cibles** Communes, partenaires, EPCI

Révision des PLU	
Moyens humains Selon études au cas par cas par PLU	**Moyens financiers**
Niveau de priorité : Faible / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~	

N° :URBA.6	MUTUALISER LES ESPACES DE VIE (HABITAT, ESPACES DE TRAVAIL…)

Objectifs opérationnels issus de la stratégie

Rénovation de 10'240 maisons au niveau BBC
Rénovation de 13'530 appartements au niveau BBC
Mise en place d'écogestes par 38'596 ménages
Rénovation de 718'612 m² de bureau (ou eq. 875'000 m² de commerces) au niveau BBC
Mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique sur 1'339'500 m² de bâti tertiaire
Développer le CCRt

Mesures opérationnelles

1) Identifier les besoins et potentiels de mutualisation : recenser le foncier et le bâti public ou privé pouvant accueillir des projets, repérer les expériences existantes
2) Définir une stratégie territoriale de mutualisation : identifier les secteurs prioritaires, définir des objectifs quantitatifs (créer x projets d'espace mutualisé à l'horizon 2030)
3) Monter des projets pilotes et les financements
4) Déployer et accompagner les projets : construire/rénover les bâtiments, former/accompagner les porteurs de projet (habitants, associations etc.)
5) Suivre, évaluer et valoriser
6) Sensibiliser les publics à ces formes d'espaces de vie mutualisés (communication, ateliers, scolaires, etc.)
7) Créer des locaux collectifs pour les pièces à usage occasionnel (laverie, chambre d'amis, réception, exemple "gecko") / principe des collocations
9) Créer des partenariats étroits avec les bailleurs sociaux pour l'entretien et le suivi des logements
10) Partenariat avec des associations / CCAS pour proposer des solutions de logement aux jeunes (étudiants) chez des personnes âgées qui ont de l'espace inoccupé

Résultats attendus

Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)
Limiter la distance des déplacements du quotidien
Expérimentations de mutualisation d'habitats et de lieux de vie et de travail, menant à des réductions globales de consommation d'espace et de consommation énergétique
Rénovation de bâtiments avec des matériaux de réemplois ou biosourcés

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Nombre de projets envisagés pour de la mutualisation d'espaces

Pilote de l'action	**Partenaires**
Communes, EPCI	EPF, CCAS, Associations, ADMR Sensibilisation des particuliers : CAUE, ABF, ADEME, ANAH, Association Logitude à Fontvieille
Participation citoyenne	**Cibles**
Associations foncières urbaines et sensibilisation dès l'école	Communes, EPCI, EPF Sensibilisation des particuliers

<table>
<tr><td colspan="2">Calendrier / Etapes

Selon les outils PLH, SCOT</td></tr>
<tr><td>Moyens humains

Services habitat des EPCI
Services techniques des communes</td><td rowspan="2">Moyens financiers

EPF PACA ANAH</td></tr>
<tr><td>Niveau de priorité :
<u>Faible</u> / ~~Moyen~~ / ~~Élevé~~</td></tr>
</table>

8. THEMATIQUE RISQUES

Les habitants du Pays d'Arles sont exposés à une diversité de risques, tels que décrits dans le diagnostic et la stratégie :

- Baisse forte du volume hydrique à disposition via le Rhône, la Durance et variabilité des précipitations annuelles ;
- Augmentation marquée des températures et durée des canicules estivales ;
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies ;
- Recul du trait de côte, submersion marine et salinisation des terres Camarguaises
- Risques d'inondations.

Parmi ces risques, plusieurs sont déjà traités extensivement par des acteurs du territoire : les enjeux incendie font l'objet de démarche d'une démarche de l'état (DFCI) et les enjeux inondation font l'objet d'une compétence bien définie et structurée (GEMAPI) par exemple. Le PETR a fait le choix de s'orienter dans ce PCAET sur un risque bien particulier, spécifique à son territoire, d'identification plus récente et aux enjeux majeurs : le risque de submersion marine / salinisation des marais de Camargue. Ce risque multifacette et impliquant une diversité d'acteurs mérite une attention particulière.
À titre d'information, 244 logements et 58 locaux d'activité sont susceptibles d'être impactés par la submersion marine d'ici 2050 (10 700 logements et 1 580 locaux d'activité d'ici 2100) d'après les projections du Cerema. Ce sujet sera également porté par la révision du SCoT et fera donc l'objet de discussions et ateliers avec les communes concernées.

N° :RISQUES.1	IMPLIQUER LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE LITTORALE ET DANS LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE DU SYMADREM

Objectifs opérationnels issus de la stratégie
Sécurisation des personnes et biens face à l'évolution des risques

Mesures opérationnelles
1) Application du droit de préemption littoral et autres outils juridiques et acquisition à l'amiable
2) Mise en compatibilité des documents d'urbanisme/PLU
3) Associer les acteurs concernés pour une prise en compte et une déclinaison dans leur projet de gestion et de développement de la stratégie littorale et une acculturation au risque de submersion
4) Définir une politique en vue du relogement et financement dédié
5) Mieux informer les acquéreurs des risques et de la temporalité
6) Faire un diagnostic des logements, sections et habitations touristiques concernés et informer en amont des risques et mesures de sécurité
7) Rédiger ou actualiser les plans communaux de sauvegarde et les plans intercommunaux
8) Contribuer à la mise en œuvre du Plan Rhône (conforter et décorseter le Petit Rhône, renforcer les digues…)
9) Mise en place d'actions concrètes (promotion des SFN dans les étangs marins et salins de Camargue, développement d'équipements conchylicoles pour limiter les impacts de la houle, projet de coraux artificiels) (PNRC)

Résultats attendus
Adaptation du développement urbain et économique à l'évolution des risques côtiers

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)
Surfaces en zones à risques
Nombre de bâtiments/population exposée aux risques

Pilote de l'action	**Partenaires**
communes concernées, ACCM	PNRC : partenaire technique et opérationnel de certaines actions Conservatoire du littoral, SYMADREM, communes concernées, assureurs, notaires
Calendrier / Etapes 1) S1 2026 2) S1 2029	**Cibles**
Moyens humains à mobiliser en commune et EPCI	**Moyens financiers** Financements EPCI, fonds Barnier, communes, Fonds vert
Niveau de priorité : ~~Faible~~ / ~~Moyen~~ / Élevé	

GLOSSAIRE

AAP : Appel A Projet

ACCM : Communauté d'Agglomération Arles Camargue Crau Montagnette

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

(loi) **AGEC** : loi Anti-Gaspille pour une Économie Circulaire

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AMO : Assistance Maitre d'Ouvrage

ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

(loi) **APER** : loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

ARBE : Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

ASA / ASCO : Associations Syndicales Autorisées d'Irrigation / Associations Syndicales Constituées d'Office

AUPA : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CA : Chambre d'Agriculture

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEE : Certificats d'Économie d'Énergie

CD13 : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCRT : Contrat Chaleur Territorial Renouvelable

CCVBA : Communauté de Commune Vallée des Baux-Alpilles

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

CLPE : Comité Local Pour l'Emploi

CMAR : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CoFor : Communes Forestières (association)

COM : Contrat Opérationnel de Mobilité

COPIL : Comité de Pilotage

COT : Contrat d'Objectif Territorial

Octobre 2026

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CVPARL : Centrales Villageoises du Pays d'ARLes

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ECS : Eau Chaude Sanitaire

EH : Équivalent Habitants

EIT : Écologie Industrielle Territoriale

EMR : Emballage Ménager Recyclable

ENAF : Espaces naturels, Agricoles et Forestiers

ENR : ENergie Renouvelable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale : ACCVM, CCVBA, TPA dans le cadre de ce document

EPF : Établissement Public Foncier

ETP : Équivalent Temps Plein

GES : Gaz à Effet de Serre

GPMM : Grand Port Maritime de Marseille

(réseau) **IPA** : réseau Initiative Pays d'Aix

IRVE : Installation de Recharge de Véhicules Électriques

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

(programme) **LIFE** : L'Instrument Financier pour l'Environnement

MAEC : Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques

MIN : Marché d'Intérêt National

MOA : Maitrise d'OuvrAge

MOE : Maitrise d'œuvre

NFN : Notre Foncier Nourricier

NTDA : Nos Territoires D'Abord

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ONF : Office National des Forêts

OT : Office de Tourisme

PAT : Programme Alimentaire Territorial

(collecte) **PAV** : collecte par Points d'Apport Volontaire

PDM : Plan De Mobilité

PEM : Pôles d'Échanges Multimodaux

PETR (du Pays d'Arles) : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLACC : Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU / PLUi : Plan Local d'Urbanisme (communal / intercommunal)

PMO : Personne Morale Organisatrice

PNR A/C : Parc Naturel Régional des Alpilles / de Camargue

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

PV : PhotoVoltaïque

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SERM : Service Express Régional Métropolitain

SFN : Solution Fondée sur la Nature

SIG : Système d'Information Géographique

SIVVB : Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux

SPL : Société Publique Locale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

STEP : STation d'ÉPuration

SYMADREM : SYndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Digues du delta du Rhône Et de la Mer

SYMCRAU : SYndicat Mixte de gestion des nappes de la CRAU

TC : Transports en Commun

(atelier) **TEPOS** : ateliers objectif Territoire à Énergie POSitive

TE13 (ex SMED13) : Territoire d'Énergie des Bouches-du-Rhône (Ex-Syndicat Mixte d'Energie du Département)

TETE : Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

TPA : Communauté d'Agglomération Terre de Provence

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAE : Zone d'Activité Economique

ZA ENR : Zones d'Accélération de production d'Energie Renouvelable

(objectif) **ZAN** : objectif Zéro Artificialisation Nette

ZAP : Zone Agricole Protégée